



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

70^e séance plénière

Mardi 16 mai 2023, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

En l'absence du Président, M. Eyeberdiyev (Turkménistan), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 61 de l'ordre du jour

Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Le 28 juillet 2022, l'Assemblée générale a adopté la résolution 76/299, une résolution historique pour l'Asie centrale, qui proclamait notre région zone de paix, de confiance et de coopération. Nous remercions sincèrement les États Membres de l'ONU de l'appui unanime à la résolution présentée par le Turkménistan. Nous saluons tout particulièrement les coauteurs de ce document essentiel.

Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape très importante dans la création et la consolidation du concept de zone de paix en Asie centrale en tenant ce premier débat sur le sujet à l'Assemblée générale. L'objectif est de faire part à la communauté internationale de notre engagement à préserver la stabilité et la sécurité dans une région de la planète importante au plan stratégique.

Avant d'entamer la discussion sur la région de l'Asie centrale, nous estimons nécessaire de rappeler les jalons historiques et de donner aux membres un aperçu général des actions que nous avons entreprises. Depuis de nombreuses années, l'humanité associe l'ONU à la

création d'un mécanisme fiable pour assurer la sécurité. Elle représente un fondement de la construction de la paix qui, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, repose sur le respect mutuel, la confiance et le règlement pacifique de tout différend.

Toutefois, comme par le passé, nous regrettons de constater que les propos du Secrétaire général Kofi Annan, qui a déclaré que notre culture et nos pratiques politiques et institutionnelles restaient beaucoup plus axées sur la réaction que sur la prévention, demeurent pertinents. Le concept de zone internationale de paix ouvre de larges possibilités de concrétiser les propos du Secrétaire général, notamment par la création de garanties de sécurité à long terme au moyen de mécanismes de prévention ainsi que la formation d'« îlots » de stabilité géopolitique, entérinés par des instruments juridiques multilatéraux.

Je me félicite de pouvoir souligner que, grâce aux efforts déployés par un certain nombre de pays, l'ONU n'est pas restée inactive lorsqu'il s'est agi de forger de tels « îlots » de paix et de sécurité. Au cours des dernières décennies, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU, ont été mises en œuvre un certain nombre d'initiatives en vue de créer des zones de paix et de coopération dans diverses parties du monde.

Des déclarations politiques multilatérales ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux ont été notamment adoptés, établissant des zones de paix. Cela s'est produit dans des régions telles que la Méditerranée, l'Asie du Sud-Est, l'océan Indien, l'Atlantique Sud et le Pacifique Sud. Nous sommes amenés, dans le cadre de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



ce débat de l'Assemblée générale, à rappeler à la communauté internationale que les zones de paix peuvent et doivent être considérées comme des outils de promotion et de consolidation de la stabilité dans des régions qui sont essentielles pour la sécurité mondiale. Ces zones font partie intégrante de l'ensemble des outils permettant d'assurer la mise en œuvre d'un programme axé sur la prévention et d'agir rapidement pour empêcher toute présence militaire de s'étendre dans ces régions. Cela permettra d'éviter toute condition susceptible d'entraîner des conflits ouverts, voire d'aggraver les conflits existants.

À cet égard, des mesures importantes ont été prises pour veiller à ce que l'élaboration au plan juridique du concept de zone de paix soit reconnue au niveau international. L'une de ces étapes importantes a été l'adoption, le 27 octobre 1986, de la résolution 41/11, qui établit la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Un autre jalon a été l'adoption, le 16 décembre 1971, de la résolution 2832 (XXVI), qui crée une zone similaire dans l'océan Indien. À cet égard, les États d'Asie centrale poursuivent les approches et les idées élaborées et concrètement mises en œuvre par nos amis d'Amérique latine et d'Asie du Sud.

L'Asie centrale est, d'un point de vue historique, une région où se concentrent les intérêts géopolitiques et géoéconomiques des principaux acteurs internationaux. Les États de notre région, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, et notre pays, le Turkménistan, sont des pays frères qui ont accédé à l'indépendance au début des années 90. Nous avons accompli des progrès considérables dans l'édification de notre statut d'État, dans le renforcement de nos économies nationales et dans l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

C'est pourquoi, en 2022, le Président du Turkménistan a pris cette initiative pour souligner l'importance du renforcement de la stabilité en Asie centrale en tant que partie intégrante et fondamentale du système contemporain des relations internationales. Notre pays a défini des principes clefs en vue de préserver la paix et le développement durable dans la région, tout en tenant compte des intérêts légitimes de tous les États d'Asie centrale. Cela s'est concrétisé sous la forme de la résolution 76/299, qui dispose que le territoire des États d'Asie centrale acquiert un statut juridique international en tant que zone de paix, de coopération et de confiance.

Pour l'avenir, je souligne que le prolongement naturel et logique de l'élaboration et de la création au plan juridique d'une zone de paix en Asie centrale est l'adoption

de décisions au plus haut niveau de l'État au sein du mécanisme de coopération existant entre les États de l'Asie centrale, notamment lors des réunions consultatives des chefs d'État des pays de la région. La dernière réunion de ce type s'est tenue le 21 juillet 2022 au Kirghizistan. En septembre 2006, cinq États d'Asie centrale ont signé un accord ayant pour but de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Avec les garanties des puissances nucléaires, cet accord a consacré le statut non nucléaire de la région et a constitué l'une des étapes les plus importantes sur la voie du renforcement de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale.

Ces décisions étaient la suite logique de l'approche résolue de notre pays en matière de relations internationales, qui consiste à passer d'une culture de la réaction à une culture de l'alerte rapide. Depuis décembre 2007, la concrétisation de cette approche a été mise en œuvre avec succès par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, situé à Achgabat, la capitale du Turkménistan, pays neutre. Aujourd'hui, le Centre régional s'emploie à tirer parti des outils de la diplomatie préventive, apportant une contribution inestimable au renforcement de la paix et de la stabilité dans notre région et consolidant les efforts que nous déployons conjointement afin de mettre en application notre programme de maintien de la paix.

Le processus d'intégration et d'amélioration de la confiance dans notre région est caractérisé par une approche systématique et cohérente appuyée chaque année par la mise en place des institutions essentielles au développement et à la promotion d'un dialogue régional multisectoriel. Un exemple remarquable est le dialogue entre les femmes d'influence d'Asie centrale, qui a été établi en 2020 et a démontré son efficacité. Il s'agit de la première plateforme de ce type dans la région, qui vise à accroître la participation des femmes à la vie politique et socioéconomique dans les relations interétatiques. Nous notons avec satisfaction que des contacts ont été établis entre le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale et des entités clefs de l'ONU, telles que la Commission de consolidation de la paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Nous appelons également l'attention sur l'Académie de diplomatie préventive, où les jeunes apprennent les outils de l'alerte rapide et de la prévention. Elle a été créée par le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive et sert actuellement de base à la création d'un dialogue régional permanent pour la paix à l'intention des jeunes d'Asie centrale.

La pérennisation de la paix est inextricablement liée au développement socioéconomique et à la promotion de l'économie, du commerce et des liens culturels et humanitaires, tant au niveau régional que mondial.

En l'espace de relativement peu de temps, les pays d'Asie centrale, s'appuyant sur une solide base de ressources et des avantages géographiques, ont engrangé des compétences économiques communes et coopéré, aux niveaux bilatéral et multilatéral, dans les domaines de l'énergie, des transports, de la logistique et des communications, formant ainsi des couloirs d'intégration commerciale et économique du nord au sud et de l'est à l'ouest. Nous avons aujourd'hui l'objectif ambitieux mais réaliste de transformer l'Asie centrale en une partie intégrante de la nouvelle Route de la soie. La pierre angulaire de ces efforts est le transport, la logistique et les infrastructures modernes qui sont en cours de construction dans notre région et qui assureront l'interconnexion des systèmes de transport de l'Asie centrale, de l'Europe, du Moyen-Orient et de la région Asie-Pacifique. Nous œuvrons notamment à la mise en œuvre rapide de projets destinés à assurer le transport par les routes reliant l'Asie centrale à la mer Caspienne et à la mer Noire, ainsi que l'Asie centrale au golfe Persique.

La région de l'Asie centrale, dotée d'un immense réservoir de ressources énergétiques, offre des infrastructures fiables au cœur du continent eurasiatique et garantit la stabilité de l'approvisionnement et du transit de l'énergie vers les plus grands marchés du monde. Nous avons déjà mis en œuvre ensemble un projet énergétique majeur : un gazoduc reliant le Turkménistan à la Chine en passant par l'Ouzbékistan et le Kazakhstan. Nous collaborons avec nos partenaires pour accroître l'approvisionnement en énergie de l'Asie centrale vers l'Europe et renforcer nos structures de transit. Qui plus est, le Turkménistan travaille aujourd'hui activement à la mise en œuvre d'un projet de gazoduc allant du Turkménistan à l'Inde en passant par l'Afghanistan et le Pakistan.

Nous voudrions en outre souligner l'importance de la participation de l'Afghanistan à ces projets multilatéraux ainsi qu'à d'autres initiatives. Il s'agit là d'un facteur déterminant pour la reconstruction de l'économie et de la société afghanes et, à terme, pour l'instauration d'une paix et d'une harmonie durables dans le pays. Les pays d'Asie centrale, en tant que voisins de l'Afghanistan ayant des liens historiques avec ce pays, sont des partenaires incontournables dans les efforts internationaux visant à stabiliser ce pays et à créer les conditions nécessaires à l'instauration de l'harmonie par la voie d'un dialogue

pacifique, contribuant aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et fournissant à l'Afghanistan une aide économique et humanitaire. À cet égard, la mise en place d'une zone de paix solide et fiable, de la confiance et de la coopération en Asie centrale est la clef de voûte pour surmonter un certain nombre de conflits géopolitiques complexes dans les régions voisines, conflits que la communauté internationale ne parvient pas à régler depuis des décennies.

Enfin, l'Asie centrale, berceau de la civilisation mondiale, forme un espace culturel unifié grâce à un système de coopération intégrée entre les communautés culturelles de nos pays, et promeut le riche patrimoine spirituel et historique de nos peuples et les réalisations littéraires et artistiques de notre temps.

Le Turkménistan, en collaboration avec les pays d'Asie centrale, a établi une note de cadrage et des documents de référence dans les six langues officielles de l'ONU en vue du présent débat de l'Assemblée générale. Nous exprimons notre sincère gratitude et notre respect aux délégations qui ont répondu à notre invitation à participer à ce débat, dont l'objectif principal est de donner aux États Membres l'occasion d'échanger leurs vues sur le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité en Asie centrale et au-delà. Il s'agit également de souligner l'importance d'établir une zone de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale pour former un ordre international plus stable, fondé sur les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et de réaffirmer qu'il importe de mettre en place des zones de paix internationalement reconnues, telles que définies dans les résolutions de l'Assemblée générale dans diverses parties du monde, et de consolider celles qui existent déjà. Nous espérons que le présent débat sera constructif et utile.

Pour terminer, le succès des pays d'Asie centrale dans l'instauration et le maintien d'une paix stable et durable dans la région dépend du soutien de la communauté internationale et de la volonté des États Membres de l'ONU d'assurer un avenir pacifique et sûr pour les générations futures. Nous appelons tous les pays à œuvrer de concert à l'établissement d'une zone durable de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale, et à veiller au respect de l'unité nationale, de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États de la région, en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement tous les États Membres de leur soutien unanime à la

résolution 76/299, intitulée « Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale ».

Le Kazakhstan considère l'Asie centrale comme le principal vecteur stratégique de sa politique étrangère. Avec nos partenaires régionaux, nous sommes déterminés à renforcer nos interactions politiques et à approfondir nos liens économiques afin de faire progresser notre région. Nous coexistons pacifiquement en tant que bons voisins et diversifions notre coopération sur la base de notre histoire séculaire commune, de notre situation économique, de notre capital humain et de nos avantages et défis communs.

Situés au carrefour de l'Est et de l'Ouest et du Sud et du Nord, nous nous attaquons ensemble aux priorités régionales urgentes, notamment les changements climatiques, la mer d'Aral, la gestion des eaux transfrontalières, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, le développement socioéconomique et bien d'autres questions encore. Afin de coordonner nos efforts nationaux conjoints et ceux de l'ONU, nous prévoyons d'établir le Centre régional des Nations Unies pour les objectifs de développement durable en Asie centrale et en Afghanistan à Almaty, au Kazakhstan. Ce centre permettra de faciliter la coordination et la gestion régionales et interrégionales entre les institutions des Nations Unies afin de faire de l'Asie centrale une zone de paix, de sécurité et de développement durable, ce qui aura un effet d'entraînement sur l'Afghanistan, ce qui est ô combien nécessaire en cette période difficile.

Le Kazakhstan voit l'Afghanistan de demain comme une nation véritablement indépendante, neutre, unie et prospère, vivant en paix avec ses voisins. C'est pourquoi nous appuyons le difficile processus d'édification de l'État dans ce pays et soutenons notamment l'aide humanitaire vitale.

Septième producteur mondial de céréales, le Kazakhstan est déterminé à utiliser son potentiel agricole pour remédier à l'insécurité alimentaire mondiale dans la région et au-delà.

Mon pays a énormément souffert des essais d'armes nucléaires. Nous sommes parfaitement conscients du danger que représente l'escalade des tensions entre les puissances nucléaires. Pour cette raison, le désarmement nucléaire reste un élément central de la politique étrangère du Kazakhstan. Nous lutterons sans relâche en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk en 1991 a donné le coup d'envoi du

processus de fermeture d'autres sites d'essais dans le monde. En 2006, les pays de la région ont créé une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. En outre, le Kazakhstan a fait partie des premiers États à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Face à la menace biologique existentielle aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous avons initié la création d'un organisme international pour la sécurité biologique qui rendrait compte à l'ONU. Des consultations sont déjà en cours. Nous demandons instamment à la communauté internationale de participer à ce processus.

Le Kazakhstan est un fervent partisan des efforts internationaux de lutte antiterroriste. Avec l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, nous mettons activement en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

Le Kazakhstan considère le maintien de la paix comme une composante importante du renforcement de la sécurité régionale et internationale. Depuis 2014, plus de 600 soldats et observateurs militaires kazakhstaniens ont participé aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Sahara occidental, en Côte d'Ivoire, au Liban, au Mali et en République centrafricaine. Le centre de formation au maintien de la paix du Kazakhstan est utilisé pour dispenser divers cours de maintien de la paix reconnus par l'ONU et destinés à des participants locaux et internationaux.

Mon pays continuera de promouvoir la coopération régionale en matière d'autonomisation des femmes et des jeunes, notamment en fournissant un appui financier au programme régional pour l'Asie centrale et l'Afghanistan, qui est axé sur l'instruction des étudiants afghans, en particulier des filles, avec le soutien de l'Union européenne. Nous mettons également en œuvre l'Initiative Spotlight et le Forum Génération Égalité, menés par l'ONU, et nous assurons la présidence du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale en 2023.

Le Kazakhstan regroupe plus de 120 nationalités et groupes ethniques. Il a beaucoup investi dans la promotion de la liberté de religion, du respect mutuel, de l'inclusion et de la cohésion sociale. Notre modèle national d'entente interethnique et interreligieuse repose sur les principes d'unité et de diversité. En septembre dernier, le septième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles a une fois encore souligné l'importance de la tolérance religieuse, du dialogue et de la médiation.

Nous sommes prêts à construire des ponts et à fournir des cadres de dialogue lorsque cela est nécessaire.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Asie centrale est déjà devenue une région offrant de vastes possibilités de coopération internationale. Compte tenu de l'importance croissante que revêt l'Asie centrale aux niveaux régional et mondial, le format C5+ offre de nouvelles possibilités d'élargir la coopération avec nos partenaires. En tant que principale économie d'Asie centrale, le Kazakhstan continuera de contribuer au développement régional et mondial et de jeter des ponts entre les pays, les cultures et les nations.

Je souhaite maintenant poursuivre en ma qualité de représentant de la présidence kazakhstanaise de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA).

Au nom de la présidence kazakhstanaise de la CICA, j'ai l'immense honneur de prendre la parole à l'occasion de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale afin de souligner l'importance de l'Asie centrale en tant que région dynamique, importante et en pleine expansion dans le contexte mondial. Dès le premier jour de son existence, la CICA a décrété que l'adoption de mesures de confiance, la paix et le dialogue constituaient la base principale d'une large coopération visant à réaliser les objectifs du développement durable et du bien-être socioéconomique sur toute l'étendue du continent asiatique.

Je tiens à souligner que la résolution 76/299, intitulée « Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale », établit un lien clair entre le renforcement de la paix, de la confiance et de la coopération régionales et la réalisation des objectifs de développement durable, qui peuvent être considérés comme la devise de toutes les activités de la CICA. La CICA se concentre très largement sur l'Asie centrale, et la région bénéficie ainsi grandement du mandat et des objectifs globaux de l'organisation, qui sont pleinement conformes à la Charte des Nations Unies, au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au Nouvel Agenda pour la paix et à toutes les autres politiques et tous les autres processus mondiaux définis par la communauté internationale.

Comme le reste du monde, la région d'Asie centrale est confrontée à des problèmes existants, nouveaux et émergents sans précédent. Notre organisation compte 28 États membres et huit États observateurs. Il est intéressant de constater que l'ensemble du périmètre de la région est bordé exclusivement par des États membres

de la CICA avec lesquels nous entretenons des relations étroites. La CICA est également une plateforme permettant aux efforts entrepris par l'Asie centrale d'atteindre d'autres parties du continent asiatique, en particulier les sous-régions voisines. L'Asie centrale a tout à gagner des portefeuilles multiformes et multidimensionnels de la CICA. L'une des priorités de la CICA est le renforcement de la connectivité afin d'accélérer la croissance et le développement régionaux.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au sixième sommet de la CICA en octobre dernier, le Président Kassym-Jomart Tokayev, du Kazakhstan, a proposé de créer un conseil de la CICA chargé des questions de connectivité durable. Des itinéraires commodes et accessibles pour le transport des marchandises sont un facteur important de la croissance durable de nos économies. Il faut également aborder les questions de la gestion de l'eau, de la réduction de la pauvreté et de l'insécurité énergétique et alimentaire, et s'attaquer aux problèmes des flux migratoires illégaux, du terrorisme, de l'extrémisme et de la criminalité transfrontalière. À l'ère du développement rapide des technologies numériques de l'information et de la communication, notre région est en train de mettre au point des mesures de sécurité renforcées pour contrer les éventuelles retombées négatives de ces évolutions.

La CICA entre dans une nouvelle phase de son développement et sa transformation proposée en une organisation internationale à part entière bénéficiera à l'Asie centrale en élevant son profil. En outre, le fonds récemment créé par la CICA fournira une aide aux pays dans le besoin. Nous sommes certains que la CICA continuera d'entretenir et de promouvoir une coopération constructive conformément aux principes et aux objectifs qui contribuent à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Asie.

Mme Ataeva (Turkménistan), Vice-Présidente, assume la présidence.

Pour terminer, l'Asie centrale a considérablement renforcé la cohésion sociale et la synchronisation politique, ce dont nous pouvons être fiers. En tant que Président de la CICA, le Kazakhstan est déterminé à accélérer la dynamique pour faire de notre région une zone modèle de paix, de progrès et de prospérité.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Turkménistan d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat en application de la résolution 76/299 du 28 juillet 2022. Nous nous

félicitons également de la création de la Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale.

La Charte des Nations Unies appelle tous les États Membres de l'Organisation à maintenir la paix et la sécurité internationales, à promouvoir des relations amicales, à réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux et à régler leurs différends par des moyens pacifiques. En élaborant ces buts et principes, la communauté internationale a reconnu que l'établissement de zones de paix dans diverses régions du monde pouvait contribuer à renforcer le développement économique et la paix.

À cet égard, l'Argentine est un membre actif de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (ZPCAS), car elle est convaincue de l'importance de cette zone, une initiative qui a vu le jour en 1986. Le 18 avril, la ZPCAS a tenu sa huitième réunion ministérielle à Mindelo, à Cabo Verde. Une déclaration ministérielle et un plan d'action ont ainsi été adoptés. En outre, les pays membres ont réaffirmé l'engagement actif des deux côtes de l'Atlantique Sud en faveur du développement socioéconomique de l'hémisphère Sud, du respect total des droits humains et du droit international, ainsi que des valeurs universelles de la paix et de la sécurité internationales. Le statut conféré à la zone, non seulement en tant que zone de paix et de coopération, mais aussi en tant que zone exempte d'armes nucléaires, revêt une importance particulière. Ce geste est conforme à l'idéal de paix et de sécurité qui a donné naissance à l'ONU elle-même, ainsi qu'aux diverses organisations régionales et sous-régionales auxquelles appartiennent les États de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

S'appuyant sur l'expérience des pays de l'Atlantique Sud, l'Argentine salue l'initiative concernant la zone de paix, de confiance et de coopération d'Asie centrale. Les efforts visant à promouvoir la paix, la confiance et la coopération en Asie centrale et dans d'autres régions sont plus importants que jamais. Les pays d'Asie centrale ont un énorme potentiel en matière de coopération et de développement. Le succès de cette initiative dépendra des efforts communs et de la détermination des États membres de la zone, ainsi que du soutien de la communauté internationale. Le débat d'aujourd'hui illustre cet engagement et est un signe prometteur pour la consolidation de cette initiative.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise remercie une fois de plus le Turkménistan de l'initiative historique qui a conduit à l'adoption de la résolution 76/299 l'année dernière,

déclarant l'Asie centrale zone de paix. Nous nous félicitons de ce débat important qui permettra d'examiner des mesures en vue de consolider cette zone de paix.

Dans un monde où les tensions et les conflits se sont multipliés dans plusieurs régions, la création de zones de paix dans des régions sensibles du monde peut constituer un outil important pour la stabilité et la coopération régionale et interrégionale. Le Pakistan mène des efforts constants pour promouvoir la paix et la coopération dans sa région et dans les régions voisines. Il plaide activement en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud pendant plus de 20 ans. Cet effort a été contrecarré par les explosions nucléaires déclenchées par notre voisin. Le Pakistan est également favorable à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, conformément à la déclaration de l'Assemblée générale qui figure dans la résolution 2832 (XXVI).

Nous craignons que l'océan Indien ne soit entraîné dans un modèle géostratégique qui suppose une nouvelle rivalité entre grandes puissances et l'émergence de nouvelles alliances militaires. Une telle évolution pourrait déstabiliser des zones importantes de l'Asie, du Pacifique et même de l'Afrique. Face à ces mesures visant à intensifier la concurrence militaire et politique entre grandes puissances, il est encore plus important de préserver l'Asie centrale en tant que zone de paix. Une Asie centrale pacifique peut être un rempart contre la propagation des conflits de l'Europe à l'Asie et servir de pont de paix en Eurasie. Situé à la jonction de l'Asie du Sud, de l'Asie centrale, de l'Asie occidentale, de la mer d'Arabie et de l'océan Indien, le Pakistan a un intérêt vital à ce que l'Asie centrale reste une zone de paix. Tout comme les États d'Asie centrale, le Pakistan est membre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'Organisation de coopération économique. Ces deux organisations complémentaires peuvent considérablement contribuer aux efforts visant à renforcer la sécurité et la prospérité partout en Eurasie.

De plus, le Pakistan comme l'Asie centrale accordent la plus haute priorité à garantir une paix et une stabilité durables en Afghanistan. La plateforme des six voisins de l'Afghanistan et de la Russie, qui comprend trois pays d'Asie centrale, est un forum important pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement économique en Afghanistan. Une fois stabilisé, l'Afghanistan servira de lien crucial pour la coopération régionale entre l'Asie centrale, le Pakistan et tous les pays engagés dans la mise en œuvre rapide de projets de connectivité prêts à démarrer, notamment le gazoduc

Turkménistan-Afghanistan-Pakistan, le réseau électrique du Projet pour le commerce et l'approvisionnement en électricité en Asie centrale et en Asie du Sud reliant le Kirghizistan et le Tadjikistan à l'Afghanistan et au Pakistan, et le chemin de fer Ouzbékistan-Afghanistan-Pakistan.

La semaine dernière, à la réunion ministérielle trilatérale organisée entre le Pakistan, la Chine et l'Afghanistan qui s'est tenue à Islamabad, il a été convenu d'étendre le corridor économique Chine-Pakistan vers l'Afghanistan, ce qui renforcera davantage les liens étroits entre l'Asie centrale et l'Afghanistan, le Pakistan et la Chine. Une telle intégration économique en Asie centrale et avec ses régions voisines permettra de libérer le vaste potentiel de production de ces régions. Leur prospérité consolidera à son tour la paix et la sécurité, y compris dans la zone de paix d'Asie centrale.

M. Hikmat (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation, qui est l'un des principaux coauteurs de la résolution 76/299, se félicite de la tenue du débat de l'Assemblée générale d'aujourd'hui et salue les efforts déployés par la Mission permanente du Turkménistan à la tête de la présente séance.

Conformément à sa politique d'ouverture, le Tadjikistan a érigé en priorité le développement cohérent de relations globales et le maintien de la confiance et du dialogue entre les pays d'Asie centrale. Aujourd'hui, alors que le monde connaît des crises simultanées dans les domaines de la sécurité, de la santé, de l'économie, de la politique et des changements climatiques, les pays d'Asie centrale entretiennent des relations interétatiques constructives et prévisibles. Cela est facilité principalement par le format de la réunion consultative annuelle des chefs d'État d'Asie centrale organisée pour la première fois en 2018.

Le Tadjikistan reconnaît l'importance du développement socioéconomique pour la prospérité de son peuple et de la région. Nous avons fait des progrès notables ces dernières années en mettant l'accent sur la construction des infrastructures, les projets énergétiques et la diversification de l'économie grâce à plusieurs réformes et stratégies mises en œuvre dans ces domaines. En tant que pays doté d'abondantes ressources en eau, nous disposons d'un grand potentiel hydroélectrique. Nous cherchons à exploiter ce potentiel pour stimuler la croissance économique et créer des emplois. Nous sommes prêts à coopérer avec les pays de la région à cet égard. L'augmentation du volume des échanges entre le Tadjikistan et les pays d'Asie centrale, qui s'élève à près de 3 milliards de dollars, est un exemple frappant de notre engagement dans ce sens.

Ainsi, le Kazakhstan est considéré comme l'un des principaux partenaires commerciaux du Tadjikistan. Ces dernières années, le volume des échanges avec l'Ouzbékistan a doublé. En collaboration avec le Kirghizistan, nous continuons d'œuvrer à la mise en œuvre du Projet pour le commerce et l'approvisionnement en électricité en Asie centrale et en Asie du Sud, qui vise à fournir de l'électricité aux marchés énergivores d'Asie du Sud. Nous sommes également convaincus que le Turkménistan deviendra bientôt l'un des principaux partenaires économiques du Tadjikistan. Les décisions prises à l'issue des négociations intergouvernementales entre nos deux pays, qui se sont tenues les 10 et 11 mai, ont montré que Douchanbé et Achgabat réunissent toutes les conditions nécessaires à cet effet.

L'atténuation des changements climatiques, la gestion des déchets, la lutte contre la pollution de l'eau et la durabilité environnementale sont les problèmes mondiaux les plus pressants. À cette fin, il est très important de maintenir l'équilibre écologique de l'environnement naturel de notre planète et de préserver les ressources naturelles pour assurer le bien-être des générations actuelles et futures. Le Tadjikistan, pays doté de paysages magnifiques, notamment de montagnes, de rivières et de lacs, s'est engagé à préserver et à protéger l'environnement pour les générations futures. C'est pourquoi nous avons lancé plusieurs initiatives mondiales pour lutter contre les changements climatiques, promouvoir une gestion durable des ressources en eau et préserver la biodiversité. Ainsi, la Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et l'Année internationale de la préservation des glaciers (2025) (résolution 77/158) ont toutes deux ouvert la voie à d'importants processus mondiaux. La première a donné naissance à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, qui fut un succès historique et que le Tadjikistan a eu l'honneur de co-organiser avec le Royaume des Pays-Bas en mars. La seconde a confié au Tadjikistan le mandat d'organiser une conférence internationale consacrée à la préservation des glaciers en 2025. En tant que champion de l'eau et organisateur de la Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), nous continuerons de plaider activement dans les instances régionales et internationales consacrées aux questions environnementales, y compris l'eau et les changements climatiques, en soulignant l'importance de l'action collective et de la coopération pour atténuer les problèmes environnementaux.

Le Tadjikistan accorde une grande importance à la sécurité et à la stabilité en Asie centrale. Notre pays, qui a connu sa part de conflits et de problèmes de sécurité, comprend et apprécie à sa juste valeur l'importance du maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Par conséquent, en tant que membre de plusieurs cadres régionaux et internationaux, le Tadjikistan coopère activement avec la communauté internationale, en particulier avec les pays de la région, pour faire face aux menaces communes en matière de sécurité, comme le terrorisme, l'extrémisme et le trafic de drogues, qui émanent principalement de l'Afghanistan.

Compte tenu de sa situation géographique stratégique et de l'importance de la connectivité entre l'Asie et l'Europe, l'Asie centrale joue un rôle essentiel pour assurer la sécurité de l'ensemble de la région, notamment au vu des événements récents en Afghanistan. Le trafic de drogues, la radicalisation ainsi que la présence et les activités étendues de terroristes et de groupes extrémistes sur le territoire afghan restent un défi sérieux et, en tant que problèmes de sécurité mondiale, ils menacent parfois non seulement notre région, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale. À ce titre, nous réitérons l'appel du Président Emomali Rahmon, du Tadjikistan, en faveur de la construction d'une ceinture de sécurité autour de l'Afghanistan afin d'améliorer et de renforcer la coopération et la coordination régionales pour lutter contre ces menaces. Le Tadjikistan continuera de mettre à disposition son cadre bien établi, connu sous le nom de processus de Douchanbé sur la lutte contre le terrorisme et son financement, afin d'encourager la communauté internationale, en particulier l'ONU et d'autres partenaires concernés, à échanger des points de vue et à mener des délibérations sur les questions complexes et les problèmes multidimensionnels liés à la lutte contre le terrorisme et son financement, ainsi qu'à renforcer les mécanismes de coopération régionale.

Enfin, alors que nous nous préparons à accueillir la cinquième réunion consultative des chefs d'État d'Asie centrale à Douchanbé les 14 et 15 septembre, qui sera présidée par le Président de la République du Tadjikistan, nous sommes convaincus que cette réunion renforcera encore le processus de resserrement de la coopération régionale et de maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée se félicite du débat d'aujourd'hui sur la création d'une zone de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale et félicite

ses amis du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan de l'adoption de la résolution 76/299. Le dialogue mené par les pays d'Asie centrale avec l'ensemble des Membres pour aligner leur initiative régionale sur les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et prendre en compte les opinions et les contributions des autres États Membres est tout à fait louable. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que la résolution aborde à juste titre l'importance de la diplomatie préventive et le rôle actif des femmes dans l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement durable dans la région.

Une approche intégrée et préventive est indispensable pour relever l'ensemble complexe de problèmes transfrontières auxquels l'Asie centrale est confrontée, notamment les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, la menace terroriste et le trafic de stupéfiants. À cet égard, ma délégation salue l'action du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui a été créé en 2007. Le Centre a activement mené des initiatives visant l'autonomisation des femmes et des jeunes, notamment par le biais du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale. Ma délégation encourage également la Commission de consolidation de la paix à poursuivre son dialogue avec ce groupe à la suite de sa première réunion en 2022, qui a mis en lumière le rôle des femmes locales dans la prise en compte du lien entre climat, paix et développement.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour annoncer que la République de Corée intégrera le programme pour les femmes et la paix et la sécurité parmi ses priorités au Conseil de sécurité, si elle est élue en tant que membre du Conseil le mois prochain. En tant que coauteure de la résolution sur le rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale adoptée en février (résolution 77/273), ma délégation appuie le rôle dynamique joué par le Centre, y compris pour faciliter la participation des pays d'Asie centrale aux efforts déployés en vue de régler les problèmes multidimensionnels de l'Afghanistan. La situation en Afghanistan a une incidence considérable sur la paix et la stabilité dans la région et au-delà. Par conséquent, la coordination entre les pays voisins et l'ensemble de la communauté internationale est essentielle pour garantir un Afghanistan pacifique, stable, prospère et ouvert à tous.

Les vulnérabilités environnementales auxquelles est confrontée cette région de pays enclavés, voire doublement enclavés, constituent un autre problème grave. La

République de Corée se félicite de la volonté des pays d'Asie centrale d'œuvrer à des accords mutuellement avantageux sur la gestion de l'eau et de l'énergie. Nous saluons également le rôle de premier plan qu'ils jouent dans le domaine de la diplomatie de l'eau, notamment la co-organisation par le Tadjikistan de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023. Toutefois, en dépit de ces efforts, la désertification en cours dans les pays enclavés, la dégradation des terres et la fonte des glaciers méritent une attention constante de la part de la communauté internationale.

Le peuple coréen entretient des contacts avec l'Asie centrale depuis plus de 1 000 ans, et notre partenariat avec la région s'est développé de manière exponentielle au cours des 30 dernières années, depuis l'établissement de relations diplomatiques. Notre volume d'échanges avec les cinq pays a été multiplié par plusieurs centaines, avec un nombre croissant d'échanges de haut niveau.

Compte tenu des liens étroits entre la paix et la sécurité et le développement durable de la région, la République de Corée va accroître la coopération économique tournée vers l'avenir avec les pays d'Asie centrale, y compris par l'intermédiaire de projets relatifs à l'administration numérique et aux infrastructures de santé. Ma délégation prend également au sérieux les risques climatiques dans la région et se joindra aux efforts visant à accroître la durabilité environnementale. Nous nous appuyerons sur nos contributions passées pour lutter contre la désertification et la déforestation.

Plus récemment, la République de Corée a commencé à augmenter l'aide publique au développement verte afin de partager ses technologies intelligentes de gestion de l'eau. Nous prévoyons de combiner cela avec notre travail au Conseil de sécurité pour la période 2024-2025, durant laquelle nous donnerons la priorité au climat et à la sécurité.

En septembre dernier, le Président de mon pays, Yoon Suk Yeol, a exposé devant l'Assemblée générale la vision de la République de Corée (voir A/77/PV.4) qui consiste à promouvoir la paix et la liberté dans le monde en comblant le fossé numérique et en augmentant l'aide publique au développement. Dans le cadre de cette vision, notre solide partenariat avec les pays d'Asie centrale aura principalement pour but de consolider encore, à l'avenir, la paix, la confiance, la coopération et l'amitié au sein de la communauté mondiale.

M. Peñalver Portal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Turkménistan et M. Rashid Meredov,

Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, d'avoir demandé la convocation du présent débat de haut niveau sur la zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale.

Cuba estime que pour avancer sur la voie d'un monde de paix, les divers systèmes politiques, économiques, sociaux, culturels et religieux, les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et un ordre mondial plus juste, plus démocratique et plus équitable doivent être strictement respectés. En écho à ce que disait le leader historique de la Révolution cubaine, le commandant en chef Fidel Castro Ruz, nous réaffirmons aujourd'hui l'aspiration résolue de Cuba à faire advenir une paix qui garantisse le respect, les droits, la transparence, l'indépendance et la sécurité pour tous les peuples du monde. Telle est la paix pour laquelle nous devons tous lutter.

La planète est actuellement aux prises avec une crise déclenchée par l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui n'est pas encore derrière nous. Cependant, nous n'apprenons pas de nos erreurs et continuons de dépenser davantage pour moderniser et renforcer nos arsenaux, y compris nucléaires, à coups de milliards de dollars qui devraient plutôt servir à promouvoir la paix, le développement durable et une vie décente pour tous les habitants de la planète. Nous devons nous concentrer sur l'élimination de la faim, de la pauvreté, de la maladie, de l'ignorance, des effets du colonialisme et de l'ordre économique international inique qui reproduit les privilèges des pays riches et perpétue les déficiences des pays les plus pauvres.

Les effets des changements climatiques sont une autre menace qui pèse sur la survie de notre espèce. La promotion de la paix implique aussi de renforcer la coopération internationale, en particulier la coopération Nord-Sud, de garantir un accès universel à l'éducation, de protéger tous les droits humains et de n'épargner aucun effort pour combler les larges fossés qui divisent nos sociétés. Il ne peut y avoir de paix sans développement socioéconomique, justice et égalité pour tous, au sein des pays et entre eux. De même, il ne peut y avoir de paix ni de culture de paix sans respect des buts et principes consacrés par la Charte et du droit international, en particulier l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le respect de la souveraineté ou de l'autodétermination.

Cuba a réaffirmé sa volonté de consolider la paix internationale par l'intermédiaire de la proclamation de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone

de paix. La déclaration a été signée par les chefs d'État et de gouvernement à La Havane lors du sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'y est tenu en janvier 2014. Aujourd'hui proche de son dixième anniversaire, elle réaffirme les principes et les normes que nous avons toujours défendus dans tous les scénarios, tout en rejetant la manipulation politique et le deux poids deux mesures.

Nous sommes pleinement conscients du rôle de la paix et du fait qu'il importe de promouvoir une culture et un climat qui l'encouragent. Depuis plus de six décennies, nous subissons les effets du blocus économique commercial et financier criminel imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui a été encore durci pendant la pandémie de COVID-19. Les actes de guerre et les projets subversifs contre notre peuple sont également à la hausse. Nous avons la conviction que promouvoir la paix dans toutes les régions du monde est le moyen de parvenir à un monde plus juste et plus durable. Tant que le multilatéralisme ne sera pas défendu et que nos différences légitimes ne seront pas respectées, un monde de paix restera une utopie.

M. Önal (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le débat de ce jour, qui tombe à point nommé.

Aujourd'hui, nous sommes face à des défis multiformes et imbriqués partout dans le monde. Le maintien de la paix et de la sécurité, le développement durable et la protection des droits humains et des libertés fondamentales sont autant d'éléments liés entre eux qui ne peuvent pas être abordés indépendamment les uns des autres. Nous avons besoin d'une coopération internationale accrue et de la contribution de chaque État Membre pour relever ces défis avec efficacité. À cet égard, l'inclusion et l'appropriation régionales revêtent une importance majeure.

La Türkiye a entrepris des initiatives pour contribuer au règlement des conflits dans différentes zones géographiques et remédier aux perturbations qui touchent les chaînes d'approvisionnement alimentaire et énergétique. L'Organisation des États de langue turcique, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, le processus d'Astana et l'Initiative de la mer Noire sont parmi les mécanismes régionaux auxquels nous participons.

Nous nous félicitons de voir que des initiatives similaires sont menées en Asie centrale. À cet égard, je ferai référence à la résolution 76/299, intitulée « Zone de

paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale », qui a été adoptée en juillet dernier. Par cette résolution, la région de l'Asie centrale a été déclarée zone de paix, de confiance et de coopération. Il s'agit d'une étape importante, qui a démontré la volonté politique collective des pays de la région de favoriser une culture de coexistence coopérative et pacifique en Asie centrale. La Türkiye faisait partie des coauteurs de cette résolution. Notre position est conforme aux grands principes de la politique étrangère turque et découle naturellement de nos solides liens d'amitié avec les républiques d'Asie centrale.

De telles initiatives sont importantes, non seulement pour la région elle-même, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale, car l'Asie centrale est fondamentale pour la sécurité et la stabilité de la région euro-atlantique. Les ressources énergétiques de l'Asie centrale sont essentielles pour la sécurité énergétique mondiale. La région est également une plaque tournante pour les couloirs d'échanges commerciaux et de transport. De ce fait, la Türkiye est heureuse de figurer parmi les principaux coauteurs du projet de résolution A/77/L.67, que l'Assemblée générale adoptera dans la journée, et qui proclame le 26 novembre Journée mondiale des transports durables. Je saisis cette occasion pour remercier le Turkménistan de son leadership.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre volonté de continuer à travailler en étroite collaboration avec les pays d'Asie centrale afin de promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région.

Mme Kasymalieva (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Nous pensons que le débat d'aujourd'hui sur le point 61 de l'ordre du jour, intitulé « Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale », contribuera aux efforts que nous continuons à déployer ici, à l'ONU, pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir le multilatéralisme. Nous remercions également nos collègues de la Mission permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies des efforts précieux qu'ils ont déployés afin de faciliter, au nom des pays d'Asie centrale, la résolution 76/299, qui a proclamé la région de l'Asie centrale zone de paix, de confiance et de coopération.

Je voudrais souligner que le format des réunions consultatives régionales au niveau des chefs d'État des pays d'Asie centrale est une plateforme très importante qui promeut la coopération dans la région et au-delà à l'appui de la paix et de la confiance. La quatrième réunion de ce type, qui s'est tenue en République kirghize en juillet de l'année passée, a confirmé une fois de plus

l'engagement des chefs d'État d'Asie centrale en faveur du maintien d'un dialogue constructif et mutuellement bénéfique dans l'intérêt de tous les peuples de la région, marquant un nouveau jalon important de la coopération régionale. Conscients de l'importance des efforts qui sont déployés conjointement pour renforcer la zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale, les pays de la région ont lancé, à l'issue de la quatrième réunion consultative, la procédure de signature d'un traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération pour le développement de l'Asie centrale au XXI^e siècle entre la République du Kazakhstan, la République kirghize, la République d'Ouzbékistan, la République du Tadjikistan et le Turkménistan. Le document final de cette réunion (voir A/76/920) a été distribué aux États Membres.

Nous attachons une grande importance à la coopération dans le cadre du format « Asie centrale+ », qui a renforcé la collaboration avec les États partenaires de la région et les organisations internationales et régionales, ainsi que l'utilisation au bénéfice de tous de leur expérience accumulée en matière de diplomatie multilatérale.

Pour le Kirghizistan, il est de la plus haute importance de renforcer la paix et la sécurité et de prévenir les conflits armés et d'y mettre fin en sensibilisant le public, en particulier les jeunes, aux questions de désarmement et en améliorant leur compréhension de ces questions. Le 5 mars de cette année, la Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération, qui a été proclamée par l'Assemblée générale (voir résolution 77/51) à l'initiative de la République kirghize, a été célébrée pour la première fois dans le monde entier. Nous nous réjouissons à la perspective de célébrer cette journée très importante le 5 mars de chaque année.

En outre, je tiens à souligner que l'année dernière, au nom de la zone de l'Asie centrale, notre délégation a présenté et facilité la résolution 77/70, intitulée « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale », que l'Assemblée générale a adoptée le 7 décembre 2022. Le Kirghizistan appuie les initiatives du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale visant à renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la promotion du développement durable et le maintien de la paix et de la sécurité régionales.

Nous sommes convaincus que le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale continuera à promouvoir le concours actif des femmes à l'élaboration de solutions politiques et leur participation à la vie socioéconomique des États d'Asie centrale. Coordonner les efforts

conjointes pour accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en atteindre les 17 objectifs est très important pour la République kirghize. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que les chefs d'État d'Asie centrale ont approuvé, à l'occasion de leur quatrième réunion consultative, le programme de coopération régionale pour la période 2022-2024, la doctrine de coopération entre États d'Asie centrale dans le cadre de formats multilatéraux et le « Programme vert » pour l'Asie centrale.

Consciente de l'urgence des menaces pour l'environnement et afin de donner un nouvel élan aux efforts faits par la communauté internationale pour s'attaquer aux défis et problèmes rencontrés par les pays montagneux, l'Assemblée générale a décidé, à l'initiative du Kirghizistan, de proclamer la période 2023-2027 les Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses. Nous invitons les États Membres et les organisations internationales à renforcer encore l'appui au développement durable dans les régions montagneuses, notamment en participant à cette initiative.

Je voudrais informer l'Assemblée que le Kirghizistan entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 44 % d'ici à 2030, et qu'il s'efforcera d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, ce qui sera rendu possible principalement par le développement de l'hydroélectricité. C'est pourquoi nous avons activement commencé, au cours des deux dernières années, à construire des petites et moyennes centrales hydroélectriques dans tout le pays, et adopté des règlements pertinents pour accorder des conditions préférentielles aux investisseurs. Le plus grand projet de construction, Kambar-Ata HPP-1, qui atténuera les problèmes d'eau dans la région, a été lancé. Nous sommes fermement déterminés à développer l'économie verte et invitons donc nos partenaires de développement à procéder à un échange efficace et mutuellement bénéfique de la dette extérieure de notre pays contre des initiatives vertes.

Nous sommes effectivement conscients que la région possède un grand potentiel géographique, faisant de l'Asie centrale une zone de transit importante pour les marchés et les échanges commerciaux entre la Russie, la Chine, l'Asie du Sud et l'Europe. À cet égard, le Kirghizistan a conclu un accord sur la construction du chemin de fer Chine-Kirghizistan-Ouzbékistan. La réalisation de ce projet nous permettra de disposer d'une voie d'accès à la mer via un chemin de fer de transit.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'en janvier de cette année, nous avons achevé le processus de

délimitation de la frontière entre le Kirghizistan et l'Ouzbékistan. Avec l'Ouzbékistan, pays frère, nous avons démontré notre disposition à dialoguer et à rechercher des solutions mutuellement acceptables sur les questions frontalières. Il s'agit véritablement d'un événement historique, qui apportera une contribution considérable à la coopération régionale fondée sur la confiance et le respect mutuel.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation du débat d'aujourd'hui sur la zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale.

Nous félicitons le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan d'avoir mené avec succès le processus de consultation afin de parvenir à un consensus sur le projet de résolution A/77/L.67, que le Nicaragua a eu le plaisir de coparrainer.

La Charte des Nations Unies appelle tous les États Membres de l'Organisation à maintenir la paix internationale, à développer des relations amicales, à promouvoir la coopération internationale et à régler leurs différends par des moyens pacifiques. En élaborant ces buts et principes, la communauté internationale a reconnu que l'établissement de zones de paix dans diverses régions du monde peut contribuer à la sécurité des États dans ces zones, ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales de manière générale. En déclarant l'Asie centrale zone de paix, de confiance et de coopération, nous continuons à progresser vers la multipolarité, en promouvant l'intégration politique, sociale, économique et culturelle entre les pays et les peuples frères de cette région.

Nous sommes conscients du rôle important joué par les pays d'Asie centrale pour assurer la paix, la stabilité et le développement durable dans la région et promouvoir la coopération régionale et internationale, ainsi que de leur détermination à préserver leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale, en développant leurs relations dans la paix et la liberté.

Nous sommes favorables à des actions telles que la création de mécanismes de coopération solidaire inconditionnelle, l'augmentation des investissements et le renforcement des échanges commerciaux en faveur des marchés non traditionnels, ainsi que la consolidation des positions des pays en développement sur des questions qui doivent guider les priorités de la communauté internationale, comme la lutte contre la pauvreté, la prévention des guerres, la crise climatique, la sécurité alimentaire,

la non-prolifération des armes nucléaires, la coopération énergétique, le développement durable global et la paix.

Dans notre région, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a déclaré, en 2014, que l'Amérique latine et les Caraïbes étaient une zone de paix, fondée sur le respect des principes et des normes du droit international, y compris les instruments internationaux auxquels ses États membres sont parties, ainsi que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous avons également déclaré que les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes s'engagent à encourager les relations d'amitié et de coopération entre eux et avec les autres nations, quelles que soient les différences entre leurs systèmes politiques, économiques et sociaux ou leurs niveaux de développement, à faire preuve de tolérance et à vivre ensemble en paix dans un esprit de bon voisinage.

Le Nicaragua, dans sa culture de paix avec la communauté internationale, continue de défendre le multilatéralisme, en établissant des relations fondées sur le respect, l'égalité, la solidarité et la coopération mutuelle. Hélas, certains pays n'appliquent toujours pas cette culture de la paix dont les peuples du monde ont tant besoin, et utilisent des mesures coercitives unilatérales pour attaquer des pays et des peuples souverains, libres et indépendants.

Nous rejetons les mesures unilatérales, appelées à tort « sanctions », ainsi que l'intention de les appliquer aux pays d'Asie centrale. Ces agressions sapent les efforts déployés par nos peuples pour parvenir à une paix véritable et durable, et nous devons donc continuer à appeler à leur élimination totale.

Le Nicaragua est conscient de la nécessité de continuer à renforcer les liens de fraternité et de partenariat, en partageant les principes et les valeurs que nous défendons en faveur de l'indépendance, de la souveraineté, de l'autodétermination et de la non-ingérence dans les affaires de chaque État, de son peuple et de son gouvernement.

Nous adhérons et apportons notre appui à toute initiative prônant l'unité, la solidarité et le respect, afin de l'emporter sur ceux qui ont toujours utilisé les armes de la division, la soif de contrôle, l'abus, l'autoritarisme, le dénigrement, l'arrogance et la prétendue supériorité, pour persister dans leur logique perverse de maîtres du monde.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Turkménistan d'avoir présenté le thème d'aujourd'hui, et les orateurs et oratrices qui m'ont précédé de leurs précieuses observations. Je tiens

également à féliciter le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan d'avoir créé une zone de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale.

L'Asie centrale est confrontée à de grandes difficultés telles que les changements climatiques, le manque d'eau, les tensions géopolitiques et la menace terroriste. Dans le même temps, les pays d'Asie centrale ont réalisé des progrès importants dans l'édification de leur État, le renforcement de leur économie et l'amélioration du niveau de vie de leur population. Nous sommes convaincus que le renforcement de la coopération régionale accélérera cette dynamique et favorisera leur prospérité économique et leur durabilité environnementale. La coopération régionale permettra d'intensifier le commerce intrarégional, de développer l'utilisation des énergies renouvelables et de protéger les ressources naturelles. L'Allemagne se félicite vivement de ces évolutions positives et est prête à soutenir ces aspirations régionales.

La zone de paix peut notamment créer une dynamique positive permettant d'approfondir les liens et de favoriser la coopération régionale sur divers sujets importants. Elle peut constituer une base solide pour le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion d'un développement durable et vert et la promotion des droits humains. Nous nous félicitons également de la reconnaissance explicite, dans la résolution 76/299, du rôle important des femmes et du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale à cet égard.

L'Allemagne, qui se trouve au cœur de l'Europe, bénéficie d'une coopération étroite avec ses nombreux voisins. Après des siècles de conflits, nous sommes parvenus, avec d'autres nations européennes, à construire l'Union européenne, une communauté forte au sein de laquelle nous avons atteint un degré élevé d'intégration économique, politique et sociale. Nous saluons donc vivement les efforts déployés par d'autres régions du monde pour promouvoir la paix, la confiance et la coopération, et faisons tout notre possible pour les soutenir activement.

L'Allemagne soutient par exemple l'initiative pour une Asie centrale verte, qui met l'accent sur des projets régionaux conjoints de lutte contre la crise climatique. Au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), nous coopérons avec tous les États d'Asie centrale pour renforcer la sécurité globale dans la région, et nous participons en tant que partenaires à plusieurs projets de l'OSCE visant à favoriser la stabilité, la résilience et la prospérité à long terme pour les jeunes d'Asie centrale.

Pour terminer, nous souhaitons à nos partenaires d'Asie centrale plein succès dans la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution, l'exploitation de leur plein potentiel au service du développement socioéconomique et le renforcement de la coopération entre les États de la région. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération et notre appui et d'approfondir encore nos liens à mesure que la zone de paix rapprochera davantage les pays de la région.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) :
Ma délégation tient tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat et le Turkménistan d'avoir dirigé les discussions sur la zone de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale.

Les pays d'Asie centrale ont un grand potentiel de coopération et de développement. Ils ont un patrimoine spirituel, culturel et historique commun et sont unis par la foi, la proximité linguistique et la mentalité de leurs populations. Les pays de la région partagent également des réseaux de transport et de communication et leurs économies se complètent. C'est pourquoi, en Ouzbékistan, nous sommes convaincus que l'Asie centrale, au cœur du continent eurasiatique, peut à nouveau jouer un rôle important en tant qu'intersection principale des axes de transport inter-régionaux reliant l'Est à l'Ouest.

Ces dernières années, la volonté politique du Président Shavkat Mirziyoyev, à laquelle se sont ralliés les dirigeants de tous les États d'Asie centrale, a permis de créer dans notre région, en un laps de temps relativement court, un climat politique totalement nouveau, de relever le niveau de confiance politique et de renforcer les relations traditionnellement amicales et de bon voisinage que nous entretenons entre nous.

Ces efforts ont notamment permis de régler des problèmes épineux tels que la délimitation des frontières, la gestion des ressources en eau et l'utilisation conjointe des réseaux de transport et de communication, entre autres. En outre, un régime d'exemption de visa a été instauré pour permettre la libre circulation de nos citoyens afin de promouvoir des échanges culturels et touristiques actifs.

À l'initiative du Président de l'Ouzbékistan, des réunions consultatives régulières entre les chefs d'État des pays d'Asie centrale ont commencé à être organisées. Ces réunions constituent une excellente plateforme permettant à nos dirigeants d'échanger des opinions sur un large éventail de questions politiques régionales et mondiales et de discuter des moyens de faire progresser

la coopération régionale et multilatérale et de promouvoir la collaboration sur les plans économique, commercial et culturel et en matière d'investissements.

Cette évolution positive des relations entre les pays d'Asie centrale a renforcé la confiance mutuelle, ce qui a créé de nombreuses possibilités pour la mise en œuvre de divers projets industriels et d'investissement à grande échelle, la création de chaînes de valeur efficaces et le développement d'infrastructures de transport et d'énergie. Nous sommes convaincus que notre forte volonté politique et notre esprit créatif commun contribueront à renforcer l'étroite collaboration entre nos pays et nos peuples.

Il convient de souligner l'importance croissante qu'une région d'Asie centrale consolidée revêt pour le maintien de la paix et de la sécurité régionales. À Tachkent, nous sommes fermement convaincus de l'importance de renforcer concrètement la coopération avec nos voisins pour faire face aux menaces traditionnelles que sont l'extrémisme et le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogue.

Il convient également d'accorder une attention particulière aux nouveaux défis, tels que les activités illégales sur Internet, qui sont actuellement très répandues. Aujourd'hui, les menaces qui s'infiltrent sur la toile ne connaissent plus de frontières. C'est pourquoi nos services répressifs et les autres organismes compétents collaborent étroitement pour contrer ces menaces.

Nous estimons également que la consolidation de la région en tant que zone de paix et de coopération peut être assurée en instaurant durablement la paix en Afghanistan, lequel peut jouer un rôle important en tant que pont naturel reliant l'Asie centrale et l'Asie du Sud. L'Ouzbékistan est disposé à coopérer avec les États Membres intéressés pour associer l'Afghanistan aux processus économiques régionaux, augmenter l'aide humanitaire en faveur du peuple afghan et promouvoir d'importants projets sociaux et d'infrastructure.

À cet égard, je tiens à rappeler l'initiative du Président de l'Ouzbékistan concernant la création, sous les auspices de l'ONU, d'un groupe de négociation international de haut niveau chargé d'élaborer et d'adopter avec le Gouvernement de facto de l'Afghanistan une feuille de route pour la mise en œuvre progressive des obligations des parties.

Pour terminer, je voudrais souligner que la région de l'Asie centrale offre d'énormes possibilités et recèle un potentiel considérable. L'Ouzbékistan demeure déterminé

à promouvoir, avec ses voisins et tous les États Membres de l'ONU, une coopération mutuellement bénéfique afin de renforcer la collaboration régionale en vue de maintenir la paix, la stabilité et la prospérité en Asie centrale.

M. Yoshino (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souligner que le Japon se réjouit vivement de l'adoption par consensus de la résolution 76/299 l'année dernière. Compte tenu de sa longue tradition d'étroite coopération avec les pays d'Asie centrale, le Japon s'est volontiers joint au consensus et se réjouit sincèrement de participer à ce débat aujourd'hui avec les autres États Membres. À cet égard, nous voudrions une fois de plus exprimer notre profond respect aux pays d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et, en particulier, le Turkménistan, qui a joué un rôle moteur dans l'élaboration de la résolution.

L'année 2022 marque le trentième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et les cinq pays d'Asie centrale. Le Japon a mis en place son mécanisme de coopération avec la région, le dialogue « Asie centrale plus Japon », qui remonte à 2004, à une époque où aucun autre pays ne disposait d'un tel cadre de coopération.

En décembre dernier, la neuvième réunion des ministres des affaires étrangères du dialogue entre l'Asie centrale et le Japon s'est tenue à Tokyo. À cette occasion, nous avons passé en revue les résultats de la coopération entre le Japon et les pays d'Asie centrale au cours des 30 dernières années dans des domaines tels que l'amélioration des infrastructures économiques, la santé et les soins médicaux, l'environnement, la gestion des frontières, l'agriculture et la mise en valeur des ressources humaines. Nous avons présenté un nouveau modèle qui met l'accent sur l'investissement dans le capital humain et la qualité de la croissance afin de parvenir à un développement durable à l'échelle de la région, dans un contexte de profonde mutation de la situation internationale.

En outre, nous avons réaffirmé l'importance de la coopération mutuelle en tant que partenaires dans le maintien et le renforcement d'un ordre international libre et ouvert fondé sur l'état de droit, et nous avons reconnu l'importance du respect de la Charte des Nations Unies et d'autres principes fondamentaux du droit international, tels que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, ainsi que le règlement pacifique des différends internationaux.

Le Japon salue une fois de plus les efforts considérables déployés par les organisations et les personnes qui

œuvrent à l'avènement d'une Asie centrale plus prospère. Parmi des nombreuses entités, nous saluons le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale pour sa contribution et son engagement en faveur de la diplomatie préventive, ainsi que le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale pour les efforts qu'il déploie afin de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Japon œuvre de concert avec les pays d'Asie centrale pour relever les différents défis auxquels ils sont confrontés. Nous continuons également de coopérer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme des Nations Unies pour le développement. L'année dernière, nous avons décidé d'octroyer 4,1 millions de dollars de subventions en faveur de l'autonomisation des jeunes et du renforcement de la cohésion sociale dans les pays de la région. Le Japon continue par ailleurs de soutenir financièrement un projet de renforcement des capacités de contrôle aux frontières en Asie centrale par l'intermédiaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Pour terminer, en faisant fond sur ces réalisations, le Japon continuera d'appuyer la paix, la stabilité et le développement durable dans la région d'Asie centrale.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis félicitent le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan pour la résolution 76/299, qui proclame l'Asie centrale zone de paix, de confiance et de coopération. La volonté de faire de la région une zone de paix jette les bases d'une coopération renforcée. Elle renforce les piliers interdépendants d'une société pacifique et prospère, à savoir le développement durable, la paix et la sécurité, les droits humains et l'état de droit.

L'attachement de l'Asie centrale aux principes de la diplomatie préventive contribuera à renforcer la sécurité des États de la région, mais il est aussi essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Malgré cela, nous sommes déçus par le fait que, l'année dernière, certaines délégations se sont vivement opposées à ce que la résolution réaffirme les liens entre les droits humains et l'état de droit, qui se renforcent mutuellement, dans le cadre de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Tout comme la résolution souligne le rôle important du développement durable dans la promotion de la paix et de la sécurité, elle devrait également souligner celui que jouent les droits humains et l'état de droit.

L'idée selon laquelle aucun pays ni aucune région ne peut prospérer sans respecter les droits humains de toutes les personnes ou l'état de droit figure dans le préambule de la Charte des Nations Unies. Il est de notre responsabilité, en tant qu'Assemblée générale, de réaffirmer constamment notre attachement à ces principes.

Nous nous félicitons que la résolution reconnaisse le rôle important que jouent les femmes dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable. N'oublions pas que les femmes doivent toujours – toujours – participer véritablement à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Leur participation au règlement pacifique des différends, à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à tous les niveaux de prise de décision, nous permettra d'agir rapidement et de manière globale pour relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés.

Ici, aujourd'hui, les États-Unis réaffirment leur engagement résolu en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays d'Asie centrale, ainsi qu'en faveur d'une Asie centrale prospère, sûre et démocratique.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Turkménistan d'avoir pris l'initiative de demander que cet important débat soit organisé.

Je voudrais tout d'abord souligner l'appui indéfectible du Royaume-Uni à une Asie centrale stable, sûre et prospère, comme l'envisage la résolution 76/299. Nous appuyons fermement les efforts de l'ONU en faveur de cet objectif, notamment par le biais du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Compte tenu des défis auxquels la région est confrontée en matière de sécurité, la coopération et le soutien mutuel des cinq républiques d'Asie centrale et de leurs partenaires dans le monde sont de plus en plus importants, que ce soit en raison de la détérioration de la situation en Afghanistan ou de l'incertitude économique causée par l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie.

Nous encourageons les républiques d'Asie centrale à continuer à travailler avec la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui proposent des outils essentiels pour la gestion et la prévention des conflits régionaux. La stabilité politique, des réformes durables et un développement économique durable sont indispensables pour que les États d'Asie centrale puissent réaliser leur potentiel. Le Royaume-Uni resserre ses liens commerciaux avec les cinq États d'Asie centrale et continue de collaborer étroitement

avec la région sur le plan bilatéral et dans le cadre de ses programmes régionaux afin d'appuyer les réformes et de favoriser la stabilité à long terme.

Le débat d'aujourd'hui aborde également, à juste titre, les difficultés environnementales auxquelles l'Asie centrale est confrontée. Les températures dans la région devraient augmenter plus rapidement que la moyenne mondiale. Ce phénomène a déjà des répercussions sur les régimes de précipitations et contribue à la pénurie d'eau et à l'insécurité alimentaire. Il est primordial que nous trouvions des solutions durables à ces défis. Nous nous félicitons du succès de la récente Conférence des Nations Unies sur l'eau, organisée conjointement par le Tadjikistan et le Royaume des Pays-Bas, qui illustre la manière dont l'ONU peut apporter sa contribution. J'espère qu'ensemble nous pourrions faire davantage dans ce domaine.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : En juillet 2022, à l'initiative du Turkménistan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan l'Assemblée générale a adopté une résolution proclamant l'Asie centrale zone de paix, de confiance et de coopération (résolution 76/299). Cela atteste de la ferme détermination et de l'engagement solennel des pays d'Asie centrale à renforcer la confiance mutuelle et la coopération et à parvenir à un développement commun. La Chine appuie pleinement l'établissement d'une zone de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale et est prête à travailler avec d'autres pays pour mener une réflexion sur la promotion de la coopération pour le développement pacifique en Asie centrale et y contribuer.

Le monde traverse actuellement une nouvelle période de turbulences et de changements et la paix et la sécurité internationales sont confrontées à de multiples défis. Plus que jamais, nous devons améliorer le climat de confiance, renforcer la solidarité et promouvoir la coopération. La Chine et les pays d'Asie centrale ont toujours développé des partenariats stratégiques fondés sur les principes du respect mutuel, du bon voisinage, des avantages réciproques et de la coopération gagnant-gagnant.

Le sommet Chine-Asie centrale se tiendra à Xi'an, en Chine, les 18 et 19 mai, c'est-à-dire après-demain, avec la participation du Président chinois Xi Jinping et des chefs d'État d'Asie centrale. Il s'agit d'une manifestation importante organisée à l'initiative de la Chine et des pays d'Asie centrale en vue de bâtir une communauté Chine-Asie centrale aux liens plus étroits et avec un avenir commun. Elle ouvrira un nouveau chapitre dans les relations entre la Chine et l'Asie centrale, apportera

de nouvelles opportunités et insufflera un nouvel élan au développement de chaque pays d'Asie centrale et au renforcement de la coopération régionale.

La Chine est prête à travailler avec les pays d'Asie centrale pour défendre énergiquement les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, pratiquer un véritable multilatéralisme, promouvoir l'établissement d'un concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable, explorer une voie de la sécurité et du développement adaptée aux intérêts communs de tous les pays, construire conjointement une zone de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale et contribuer à la promotion de la paix, de la stabilité, de la prospérité et du développement de la région.

Premièrement, la Chine est attachée au principe de bon voisinage et appuie fermement la souveraineté, l'indépendance, la sécurité et l'intégrité territoriale des pays d'Asie centrale. Nous invitons ces pays à renforcer la confiance politique mutuelle et à relever conjointement les défis de la sécurité et du développement régionaux par le dialogue et la coopération. La Chine s'oppose aux ingérences des forces extérieures dans les affaires intérieures des pays d'Asie centrale sous quelque prétexte que ce soit, car de tels actes engendrent le chaos et l'agitation et font de l'Asie centrale un champ de bataille géopolitique.

Deuxièmement, la Chine collaborera avec les pays d'Asie centrale pour intensifier la lutte contre les trois phénomènes que sont le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme. Nous sommes prêts à aider les pays d'Asie centrale, dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, à renforcer la coopération en matière de contrôle des frontières, d'application de la loi et de sécurité, à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée et la cybercriminalité, et à renforcer la communication et la coopération sur la question de l'Afghanistan, de manière à maintenir conjointement la paix et la tranquillité dans la région.

Troisièmement, la Chine et les pays d'Asie centrale ont obtenu des résultats positifs grâce à leur coopération dans le cadre de l'initiative « une Ceinture et une Route ». La Chine compte intensifier sa coopération économique, commerciale, financière et en matière d'investissements avec ses partenaires d'Asie centrale. Elle va construire un réseau de connectivité régionale moderne, développer les échanges entre les peuples, faciliter le transport des marchandises, élargir la coopération dans les domaines de l'agriculture, des nouvelles énergies, du commerce électronique et de l'économie numérique, entre autres

et renforcer les échanges culturels et locaux, en vue de donner une forte impulsion à la coopération régionale.

La Chine est disposée à continuer à développer une coopération globale avec les pays d'Asie centrale, à promouvoir les relations bilatérales pour les porter à de nouveaux sommets et à apporter de nouvelles contributions à la paix, à la stabilité, au développement et à la prospérité de la région et du monde en général.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela se félicite de participer au débat sur la question intitulée « Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale », qui a été inscrite à l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session ordinaire de l'Assemblée générale, suite à l'adoption par consensus de la résolution 76/299, dont notre pays est heureux de s'être porté coauteur. Nous saisissons également cette occasion pour saluer les efforts déployés par le Turkménistan, notamment dans le cadre de l'Assemblée générale, pour promouvoir des initiatives visant à mettre en exergue l'importance du dialogue, de la tolérance, de la compréhension, de la coopération, du renforcement de la confiance et de la neutralité en tant que moyens permettant de garantir la paix, en particulier dans la situation internationale actuelle. Nous remercions également la délégation turkmène des efforts qu'elle a déployés pour préparer un certain nombre d'éléments destinés à guider nos délibérations d'aujourd'hui, qui figurent dans le document A/77/859.

Ces dernières années, la région d'Asie centrale a donné des exemples importants d'engagement en faveur de la paix : de l'entrée en vigueur du Traité de Semipalatinsk, qui a fait de la région une zone exempte d'armes nucléaires, à la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui a pour mandat de faciliter à la fois la lutte contre les menaces existantes et émergentes pour la stabilité et de promouvoir le dialogue et la coopération entre les gouvernements des pays de la région, en passant par la signature récente du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération pour le développement de l'Asie centrale au XXI^e siècle, qui, nous l'espérons, entrera bientôt en vigueur. Une nouvelle étape a été franchie l'année dernière lorsque, en pleine conformité avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris le principe de bon voisinage, et sur la base de la volonté politique de toutes les parties, il a été convenu de proclamer la région de l'Asie centrale zone de paix, de confiance et de coopération. Cette décision renforce les

fondements de l'intégration, de la coexistence pacifique et du développement de relations mutuellement bénéfiques entre le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, au profit du développement socioéconomique et du bien-être de leurs peuples, ainsi que de la consolidation des progrès déjà accomplis, entre autres, dans le renforcement de leurs économies et l'amélioration de leur niveau de vie.

À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les pays d'Asie centrale, non seulement pour promouvoir des mécanismes visant à prévenir les conflits et à consolider la paix, la sécurité et la stabilité régionales, conscients du lien indissoluble entre la paix et le développement durable, mais aussi pour promouvoir des initiatives destinées à approfondir le dialogue, l'intégration, la solidarité et la coopération au niveau régional, en vue d'aborder, de manière coordonnée, les menaces et les défis communs, y compris en matière d'environnement, et de définir des priorités et des cadres d'action communs, en particulier dans le cadre des réunions consultatives qui ont lieu régulièrement entre les dirigeants de cette sous-région importante et stratégique.

La République bolivarienne du Venezuela est fermement convaincue que les zones de paix peuvent apporter une contribution précieuse au renforcement de la paix et de la confiance entre les États Membres de l'Organisation. Notre région d'Amérique latine et des Caraïbes en est un bon exemple, surtout à la lumière de la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix dans le cadre du deuxième sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane en janvier 2014.

Fidèles aux principes de notre diplomatie bolivarienne de la paix, nous voudrions saisir cette occasion privilégiée pour, du haut de cette tribune, réaffirmer une fois de plus notre détermination inébranlable en faveur de la consolidation de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix, où les différends sont réglés par la voie du dialogue, de la diplomatie, des négociations ou de tout autre mécanisme qui, d'un commun accord, peut contribuer au règlement pacifique des différends.

Malheureusement, bon nombre des idéaux et des promesses énoncés dans la Charte de l'Organisation restent aujourd'hui, après 77 ans, hors de la portée des peuples des Nations Unies, qui continuent d'aspirer à un monde plus pacifique et plus prospère. Par conséquent, dans le contexte du débat d'aujourd'hui sur cet important point de l'ordre du jour, qui coïncide avec la proclamation de l'année 2023 Année internationale du dialogue

comme gage de paix, et qui doit nous encourager à nous mobiliser pour promouvoir la paix et la confiance entre les nations sur la base du dialogue politique, des négociations, de la compréhension mutuelle et de la coopération, nous exhortons les membres responsables de la communauté internationale à cesser de continuer à recourir à des discours incendiaires ou à des jeux à somme nulle, d'adopter des approches punitives, sources de divisions et d'affrontements, de prendre des mesures imprudentes, provocatrices, unilatérales ou fondées sur une politique de deux poids, deux mesures, et d'accentuer les clivages et d'imposer des visions et des programmes discutables, sachant que de telles approches ne contribuent nullement à la réalisation d'une paix durable ou à la prévention de nouvelles situations de crise ou de conflit susceptibles de mettre en péril la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde.

Nous renouvelons dès lors notre ferme engagement à faire respecter la Charte des Nations Unies, tant dans sa lettre que dans son esprit, et à faciliter les mesures de confiance qui favorisent la création des conditions d'un véritable dialogue de bonne foi, fondé sur le respect mutuel et prenant en compte la diversité sous toutes ses formes. Nous sommes convaincus que cela nous permettra de travailler ensemble dans le cadre d'un processus essentiel dans lequel nous nous considérons mutuellement comme des égaux, reconnaissons les préoccupations légitimes des uns et des autres et tenons compte des différentes vues, positions et préoccupations, afin que nous puissions, sans pression ni sanctions, forger les consensus et les engagements nécessaires pour atteindre l'objectif commun d'instaurer la paix pour tous nos peuples.

Enfin, nous voudrions conclure en exprimant notre espoir que l'établissement d'une zone de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale, ancrée dans les objectifs et les principes inscrits dans la Charte, nous rapprochera de la réalisation de ce noble objectif qu'est la paix.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions nos collègues turkmènes d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance de l'Assemblée générale sur un sujet aussi important. La Russie est un partenaire fiable et de longue date des États d'Asie centrale. Depuis de nombreuses années, nous appuyons nos voisins dans leurs aspirations à suivre la voie du développement progressif. Nous l'avons démontré au sein de l'Assemblée générale en soutenant régulièrement les résolutions sur l'Asie centrale et en nous portant coauteurs de ces textes, comme en témoigne notre soutien à la

résolution 76/299 relative à la création d'une zone de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale.

La Russie et les États d'Asie centrale continuent de renforcer leur coopération. Le 14 octobre 2022, Astana a accueilli le premier sommet Russie-Asie centrale et le 14 avril, la sixième réunion des Ministres des affaires étrangères de la Russie et des États d'Asie centrale s'est tenue avec succès à Samarcande, en Ouzbékistan. Qui plus est, la participation des dirigeants de tous les États d'Asie centrale à la célébration du Jour de la victoire à Moscou le 9 mai, est un symbole de la force et de la maturité de nos relations avec les pays de la région.

Pour notre pays, l'importance géopolitique de l'Asie centrale, qui est une région voisine et un bon voisin, est énorme. Cela a été également confirmé dans le nouveau concept de politique étrangère de la Russie, qui affirme que l'établissement de relations de bon voisinage stables et durables avec les États membres de la Communauté d'États indépendants, y compris ceux d'Asie centrale, est la chose la plus importante pour la sécurité, la stabilité, l'intégrité territoriale et le développement socioéconomique de la Russie, ainsi que pour la consolidation de sa position en tant que l'un des centres d'influence de la politique mondiale.

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) sont les garants de la sécurité de la région d'Asie centrale. La base militaire de la 201^e division russe au Tadjikistan et la base militaire conjointe de la Russie à Kant, au Kirghizistan, sont aussi des éléments essentiels de la stabilité. Quant à l'OTSC elle-même, la grande pertinence de ses travaux est régulièrement confirmée par l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions sur la coopération entre l'ONU et l'OTSC, dont la plus récente, la résolution 77/13, a été adoptée le 21 novembre 2022.

La situation en Asie centrale a toujours figuré parmi les priorités de l'OTSC, surtout en raison de la situation en Afghanistan. Les structures spécialisées des organisations régionales concernées, à savoir le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants et le Comité exécutif de l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, apportent un soutien inestimable à la région. Nous sommes favorables à un règlement pacifique des différends qui subsistent entre nos amis d'Asie centrale.

La Russie reste également un partenaire commercial incontournable des États d'Asie centrale, dans

la mesure où elle joue un rôle important dans leurs économies et est l'un des principaux consommateurs de biens produits dans la région. Notre participation à la Communauté d'États indépendants et l'adhésion à la Russie, du Kazakhstan et du Kirghizistan à l'Union économique eurasiatique sont des catalyseurs pour l'approfondissement des liens commerciaux et économiques. Les couloirs logistiques et de transport à travers la Russie, y compris le Couloir international de transport Nord-Sud, jouent un rôle important dans le développement économique de la région. L'absence d'obstacles à l'obtention de visas, l'existence d'un cadre juridique spécialisé et la prévalence de la langue russe dans la région rendent le marché du travail russe très attrayant pour les citoyens d'Asie centrale qui se rendent à l'étranger pour y travailler. Par exemple, les envois de fonds des travailleurs migrants en Ouzbékistan représentaient 11 % du produit intérieur brut du pays en 2022, tandis qu'au Kirghizistan, ce taux a dépassé 26 %.

Dans le cadre des efforts constants que déploie notre pays pour créer une zone de paix, de confiance et de coopération en Asie centrale, nous sommes préoccupés par la volonté de certains pays occidentaux de compromettre la stabilité et la sécurité de la région et d'affaiblir son développement économique, notamment en brandissant la menace des sanctions. Cela ne donnera rien de bon. Il s'agit principalement de ceux qui tentent ouvertement d'imposer leur vision du monde aux autres – une vision du monde qui est très loin d'être pacifique.

Nous voudrions assurer à nos partenaires d'Asie centrale que nous aspirons à coopérer et à entretenir des relations de bon voisinage dans l'intérêt de nos États et de nos peuples.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué cet important débat sur le nouveau point 61 de l'ordre du jour, intitulé « Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale ». Nous tenons à remercier sincèrement la délégation du Turkménistan, ainsi que les délégations du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan pour cette initiative, qui est un brillant exemple de multilatéralisme et de diplomatie et qui renforce la promotion des trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir le développement durable, la paix et la sécurité et les droits humains.

Mon pays, la République d'Azerbaïdjan, est fier d'avoir coparrainé la résolution 76/299, intitulée « Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale », qui a été adoptée l'année dernière.

La proclamation de l'Asie centrale en tant que zone de paix, de confiance et de coopération fut un moment historique, car cette zone contribue désormais grandement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris les principes de souveraineté, d'indépendance politique et d'intégrité territoriale de tous les États.

Les pays d'Asie centrale jouent un rôle important s'agissant de garantir la paix, la stabilité et le développement durable dans la région, mais aussi de promouvoir la coopération régionale et internationale dans des domaines tels que la science et la technologie, l'éducation, l'environnement, le commerce, les transports et la culture.

L'Azerbaïdjan entretient des relations amicales et une coopération constructive avec les cinq pays d'Asie centrale. Nous avons établi une coopération étroite et constructive dans de nombreux domaines, notamment les transports, la logistique, l'énergie, l'agriculture et le tourisme. L'Azerbaïdjan attache une grande importance au renforcement de cette coopération, en mettant l'accent sur une connectivité et une communication plus étroites.

Pour terminer, je tiens à souligner que ma délégation se réjouit de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et attend avec impatience d'œuvrer ensemble au règlement global de nos problèmes communs.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 61 de l'ordre du jour.

M. Wallace (Jamaïque), Vice-Président, assume la présidence.

Point 13 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/77/L.68)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.68.

M. Cruvinel Barhenho (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui pour présenter le projet de résolution A/77/L.68, intitulé

« Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) ».

Je voudrais commencer par remercier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé de leur collaboration et de leur confiance, qui ont permis à la délégation brésilienne de mener ce texte à bon port. Le partenariat de longue date entre le Brésil et ces organisations témoigne de notre ferme volonté de faire progresser les objectifs de développement durable nos 2 et 3. Je saisis également cette occasion pour remercier sincèrement la cinquantaine d'États Membres qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. L'appui interrégional en faveur du projet de résolution confirme notre conviction profonde qu'un multilatéralisme inclusif est la seule voie qui puisse nous mener vers la réalisation de notre aspiration à un avenir meilleur pour les générations actuelles et futures.

À titre personnel, je remercie sincèrement l'Ambassadeur Costa Filho, de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir permis au plus jeune représentant du pays de faciliter et de présenter ce projet de résolution. En ce qui concerne la participation des jeunes, le Brésil allie la parole aux actes.

Proclamée le 1^{er} avril 2016, la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition est le fruit de notre conviction commune qu'ensemble, les pays peuvent définir une nouvelle ambition et donner une nouvelle orientation au programme mondial en matière de nutrition, conformément au droit de tous les êtres humains à une alimentation adéquate. Le programme de travail audacieux pour la Décennie de la nutrition, auquel nous réaffirmons notre attachement dans ce projet de résolution, comprend six domaines d'action qui illustrent clairement la complexité et le caractère ambitieux des efforts visant à offrir à chacun une alimentation saine, adéquate et diversifiée – de la résilience des systèmes de production alimentaire, d'un côté, à la consommation durable par les consommateurs finaux, de l'autre – qui doivent souvent s'accommoder des voies, des difficultés et des iniquités du commerce international.

Le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter entretient l'esprit du programme de travail, qui consiste à faire participer l'ensemble de la société et des organes gouvernementaux. Non seulement il relance le suivi de ce processus par l'Assemblée générale, mais il démontre également la diversité des points de vue, des intérêts et des préoccupations des États Membres dans ce domaine. Il reconnaît que les systèmes alimentaires des peuples autochtones peuvent favoriser une alimentation

saine, mais il encourage également à poursuivre la coopération technique pour accroître la résilience et la productivité ; il invite instamment les pays à faire de la sécurité alimentaire et de la nutrition une priorité nationale absolue, mais souligne également l'importance d'un système commercial multilatéral véritablement ouvert, juste, inclusif et équitable ; et il souligne la nécessité d'établir une synergie entre la Décennie et les autres processus en cours, tout en évitant les risques d'élargissement du mandat et de double emploi.

Le rapport du Secrétaire général sur lequel se fonde ce projet de résolution (A/76/796) réaffirme un fait bien connu de tous dans cette salle : il est nécessaire et urgent de prendre des mesures pour améliorer les indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales.

Malheureusement, depuis la proclamation de la Décennie et surtout au cours des dernières années, dans de nombreuses régions du monde, les progrès durement acquis ont commencé à s'effacer. Le rapport prévoyait qu'à la fin de 2022, en raison des perturbations liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), jusqu'à 16,3 millions d'enfants supplémentaires pourraient souffrir d'émaciation et jusqu'à 4,5 millions d'enfants supplémentaires pourraient connaître un retard de croissance. Une telle tendance n'est jamais de bon augure pour nos objectifs de développement, mais elle est particulièrement inquiétante lorsqu'elle a des conséquences à vie.

Le Gouvernement brésilien est pleinement déterminé à remettre la nutrition sur le droit chemin de nos objectifs convenus. Depuis le début de l'année, nous avons remis en activité le Conseil national pour la sécurité alimentaire et la nutrition afin d'associer la société civile aux délibérations concernant nos politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et à leur mise en œuvre. En outre, nous sommes fermement décidés à lancer prochainement notre stratégie nationale d'élimination de la faim, dont l'objectif est de créer un nouveau paradigme d'élaboration des politiques reconnaissant que la faim est l'aboutissement le plus extrême et le plus pervers des inégalités sociales, telles que les disparités de revenus, régionales, raciales, sociales et de genre.

Toutefois, le problème ne se limite pas à nos frontières. Nous voulons également engager des efforts concrets et fructueux en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers la coopération multilatérale. Nous continuerons d'utiliser des instances telles que la Coalition pour les repas scolaires afin de partager nos meilleures pratiques, nos expériences et nos capacités

en matière de politiques intégrées et multisectorielles relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Nous sommes déterminés à faire de la sécurité alimentaire une priorité durant nos présidences du Marché commun du Sud, en 2023, du Groupe des Vingt, en 2024, et du groupe des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), en 2025.

Comme le reconnaît le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nos défis en matière de développement sont intégrés et indissociables, et donc nos politiques pour les relever seront également intégrées. Dans le même ordre d'idées, la sécurité alimentaire et la nutrition constituent un élément fondamental de la vie et du développement humains, du début à la fin de la vie, et doivent donc également constituer un élément fondamental de l'action de l'ONU. C'est l'engagement que nous prenons et l'appel que nous lançons aujourd'hui aux États Membres.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution.

J'informe l'Assemblée qu'il n'est plus possible de se porter coauteur du projet de résolution via l'application eSponsorship.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.68, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Bangladesh, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, Gambie, Indonésie, Irlande, Islande, Lettonie, Liban, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Norvège, Pays-Bas (Royaume des), Philippines, Portugal, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Suède, Suriname, Tchéquie, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Viet Nam et Zambie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.68, intitulé « Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/77/L.68 ?

Le projet de résolution A/77/L.68 est adopté (résolution 77/285).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis, qui souhaite intervenir au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Hill (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à expliquer la position de mon pays sur la résolution 77/285, adoptée au titre du point 13 de l'ordre du jour.

Au nom du Gouvernement des États-Unis, je voudrais remercier le facilitateur. Nous sommes heureux de nous être associés au consensus sur cette résolution et souhaitons revenir sur plusieurs points du texte.

Les États-Unis regrettent que la résolution ne mentionne pas l'importance que revêt l'élimination des pertes et gaspillage de nourriture dans le cadre des efforts mondiaux visant à mettre en œuvre la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, qui a pour but de réduire la faim et la malnutrition, d'améliorer la sécurité alimentaire, de créer des emplois, de stimuler le développement économique et d'atténuer les effets des changements climatiques. Si l'on ne s'attaque pas aux pertes et gaspillage de nourriture, de nombreux objectifs de la Décennie d'action pour la nutrition ne seront pas atteints. Les États-Unis accordent la priorité à la réduction des pertes et gaspillage de nourriture et encouragent les États et les parties prenantes à se joindre à eux pour soutenir activement la coalition « Food is Never Waste », lancée à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021. Les États-Unis reconnaissent le droit de chacun à un niveau de vie suffisant, y compris en termes de nourriture, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les États-Unis comprennent que la résolution 77/285, y compris ses références au droit à l'alimentation, ne modifie en rien l'état actuel du droit international conventionnel ou du droit international coutumier. Elle n'implique pas non plus que les États doivent s'acquiescer d'obligations découlant d'instruments relatifs aux droits humains auxquels ils ne sont pas parties. Les États-Unis ne sont pas signataires du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et

culturels. Par conséquent, les droits qui y sont énoncés ne sont pas opposables dans leurs tribunaux.

En outre, comme le prévoit le Pacte, chaque État partie s'engage à prendre des mesures pour assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le Pacte. Nous notons que les pays disposent d'un large éventail de politiques et de mesures qui peuvent être appropriées pour promouvoir cet exercice progressif. Nous pensons donc que la résolution ne doit pas tenter de définir la teneur des droits prévus par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, y compris son article 11, ni suggérer que des mesures spécifiques sont requises des États parties pour parvenir progressivement au plein exercice de ces droits.

Les États-Unis sont également préoccupés par l'importance excessive accordée à l'agroécologie dans la résolution. L'accent mis sur la promotion des principes agroécologiques ne doit pas être considéré comme préférentiel, ni se faire au détriment d'autres pratiques agricoles durables pour la production d'aliments, de fibres et d'autres produits agricoles.

Les États-Unis se dissocient du paragraphe 5 de la résolution car celui-ci promeut le transfert de technologies et la diffusion de droits de propriété intellectuelle d'une manière qui n'est ni volontaire ni mutuellement acceptée. Les États-Unis sont convaincus que la protection et l'application strictes des droits de propriété intellectuelle fournissent certaines incitations essentielles pour encourager l'innovation qui permettra de remédier aux problèmes sanitaires, environnementaux et de développement actuels et futurs.

Les États-Unis comprennent, en ce qui concerne cette résolution en général et le paragraphe 5 en particulier, que les références à la diffusion de technologies, à leur transfert ou à l'accès à ces technologies se rapportent au transfert volontaire de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, et que toutes les références à l'accès aux informations et aux connaissances se rapportent à des informations ou des connaissances mises à disposition avec l'autorisation de leur titulaire légitime. Les États-Unis soulignent l'importance de cadres réglementaires et juridiques qui favorisent l'innovation. Le libellé du paragraphe 5 concernant le transfert de technologies ne constitue pas, du point de vue des États-Unis, un précédent pour les documents qui seront négociés à l'avenir.

Nous renvoyons l'Assemblée à notre déclaration complète, qui sera publiée sur le site Web de la Mission

des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et dans le *Digest of United States Practice in International Law*.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 13 de l'ordre du jour.

Point 18 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

Projet de résolution (A/77/L.67)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Turkménistan, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.67.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation turkmène, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Journée mondiale des transports durables », publié sous la cote A/77/L.67.

Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement toutes les délégations de leur collaboration fructueuse et contributions constructives durant les négociations, qui ont abouti au texte de fond de ce projet de résolution. Nous notons avec satisfaction le large soutien interrégional dont bénéficie le document A/77/L.67. J'ai l'honneur d'annoncer que plus de 50 pays s'en sont portés coauteurs. Tout au long du processus de négociation sur ce texte, nous nous sommes efforcés de maintenir une atmosphère constructive et de parvenir à un large consensus.

Les transports durables sont essentiels pour un avenir durable. Ils jouent un rôle fondamental dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le transport est le moteur du développement, il permet de faire un lien entre les personnes et entre les communautés locales et le monde, il crée des marchés et facilite le commerce. De la même façon, les transports durables sont le moteur du développement durable, et ils sont indispensables pour satisfaire aux besoins des personnes dans leur vie personnelle et économique, tout en préservant la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins.

Les systèmes de transport et de mobilité durables visent à réduire l'incidence des transports sur l'environnement tout en favorisant la croissance économique et le bien-être social. Cela requiert diverses stratégies, notamment l'utilisation des transports publics, la marche, le vélo, les véhicules électriques et le développement d'infrastructures à faible émission de carbone. La Journée

mondiale des transports durables serait l'occasion de mieux faire connaître les avantages du transport et de la mobilité durables. Ce serait l'occasion de promouvoir des modes de transport à faible émission, tels que le vélo, la marche et les transports publics, l'utilisation de carburants de remplacement et de véhicules économes en énergie, et de renforcer l'interconnexion aux niveaux régional et mondial. Ce sera également l'occasion de faire valoir les progrès réalisés en matière de transport durable et d'encourager d'autres actions.

Les enseignements tirés des mesures immédiates et à court terme prises par les gouvernements montrent que le secteur des transports n'était pas préparé à fonctionner dans les conditions provoquées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces mesures ont entraîné des perturbations des chaînes logistiques dans le monde entier, ce qui a eu des conséquences importantes sur la livraison de biens essentiels, tels que les denrées alimentaires, les produits pharmaceutiques, les fournitures médicales et les carburants, en particulier pour les pays en développement sans littoral et d'autres pays économiquement vulnérables, qui dépendent souvent fortement des importations pour couvrir leurs principaux besoins. Célébrer la Journée mondiale des transports durables pourrait jouer un rôle important en rappelant à la communauté internationale les enseignements tirés et les difficultés qui perdurent.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prie son président de convoquer, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, pendant sa soixante-dix-huitième session, une réunion de haut niveau à New York pour promouvoir la coopération en matière de transports durables. Cette réunion serait convoquée en appui à l'application du Programme 2030, de l'Accord de Paris, du Nouveau Programme pour les villes et de la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde (résolution 76/294). Les principaux objectifs de la réunion seraient de promouvoir le transport durable, d'améliorer la coopération internationale sur les transports, de renforcer les partenariats en faveur de la mobilité durable, de partager les meilleures pratiques et de trouver des solutions.

La Journée mondiale des transports durables est un appel impérieux à faire des progrès dans la promotion du transport et de la mobilité durables. C'est l'occasion de sensibiliser l'opinion publique, de susciter des changements de politiques et d'encourager les individus et les organisations à prendre des mesures immédiates.

Œuvrons ensemble pour faire de cette journée une réalité et pour créer un avenir meilleur et plus durable pour tous. J'espère que les États Membres soutiendront notre initiative en se portant coauteurs du projet de résolution A/77/L.67 et en se joignant aux efforts mondiaux visant à créer un avenir durable pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.67.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.67, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Fidji, Gambie, Haïti, Honduras, Indonésie, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kirghizistan, Maldives, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Pakistan, Paraguay, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A.77/L.67, intitulé « Journée mondiale des transports durables ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/77/L.67 ?

Le projet de résolution A/77/L.67 est adopté (résolution 77/286).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 18 de l'ordre du jour.

Point 22 de l'ordre du jour (*suite*)

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Projet de résolution (A/77/L.69)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/77/L.69.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au nom du Bangladesh et de ses 62 coauteurs au dernier décompte, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/77/L.69, intitulé « Soins de santé primaires de proximité : une approche participative et inclusive de la couverture sanitaire universelle », tout premier projet de résolution de l'ONU sur le modèle de clinique communautaire.

J'ai le grand plaisir de remercier toutes les délégations de leurs contributions utiles et de leur aide pour parachever le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous remercions aussi tout particulièrement tous les experts de leurs efforts inlassables et de leur souplesse pour parvenir à un consensus autour de ce projet de résolution qui fera date. Nous remercions également l'Organisation mondiale de la Santé de son appui et de son concours à nos efforts. Je profite de l'occasion pour remercier en outre les 62 États Membres qui se sont portés coauteurs du projet de résolution jusqu'à présent, et nous espérons sincèrement que d'autres États les imiteront avant son adoption imminente. Il est de la plus haute importance que l'Assemblée générale envoie un message fort de soutien universel à nos efforts collectifs sur la question des soins de santé primaires de proximité et sur leur fonction majeure dans la réduction de la pauvreté et le développement durable.

Le projet de résolution signe la reconnaissance tant attendue du rôle crucial des soins de santé primaires de proximité dans la réalisation de la couverture sanitaire universelle. Il appelle à la promotion d'une approche participative et inclusive de la fourniture de soins de santé primaires complets, accessibles et abordables, qui mobilise les communautés, particulièrement celles des zones mal desservies et les populations difficiles d'accès, dans la conception, l'offre et le suivi des programmes de santé. Il faut impérativement adopter une approche qui implique l'ensemble de la société pour aborder la question de l'accès universel à la santé dans une optique globale. Compte tenu du succès de son expérience nationale en matière d'offre de soins de santé primaires de proximité, le Bangladesh est intimement convaincu que cette approche peut améliorer les résultats dans le domaine de la santé, réduire les inégalités sanitaires et renforcer les systèmes de santé, en particulier dans les contextes où les moyens sont limités.

Le Bangladesh est doté d'un système de santé pluraliste dans lequel les prestataires tant publics que privés jouent des rôles importants. Conformément à la Déclaration d'Alma-Ata, issue de la Conférence internationale sur les soins de santé primaire, nous sommes déterminés à garantir la santé de tous et à donner à tous les citoyens le droit d'accéder à des soins de santé de qualité sans se heurter à des difficultés financières, afin d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et la couverture sanitaire universelle. Dans le cadre de son système de soins de santé primaires en vigueur, le Gouvernement bangladais a commencé à installer des cliniques communautaires, à raison d'une pour 6 000 personnes, dans les zones rurales, au titre de l'initiative de Sheikh Hasina en faveur des cliniques communautaires, qui constitue un exemple inégalé de partenariat public-privé. Il a pu établir plus de 14 000 cliniques communautaires dans tout le pays, après avoir intensifié ses efforts à cet égard depuis 2010. Les cliniques communautaires sont devenues la principale stratégie du Gouvernement pour arriver à des soins de santé universels. Beaucoup d'autres pays du monde font la promotion et s'attachent à la mise en place de services de santé de proximité.

Les services de santé de proximité qui s'appuient sur des cliniques communautaires peuvent concourir à réduire la pauvreté, au titre de l'ODD n° 1, en renforçant l'accès à des soins de santé de qualité pour les populations mal desservies, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté. Quand les gens ont accès à des soins préventifs, à un traitement précoce et à une prise en charge des maladies chroniques, ils sont plus susceptibles de rester en bonne santé et d'éviter des crises sanitaires coûteuses. En outre, les services de santé de proximité peuvent créer des emplois et stimuler les économies locales, ce qui peut contribuer à réduire la pauvreté en augmentant les revenus et en améliorant la stabilité financière générale. En travaillant en partenariat avec des organisations communautaires et des dirigeants locaux, les services de santé de proximité peuvent autonomiser les populations et les aider à bâtir des sociétés fortes, en bonne santé et équitables pour tous. Les services de santé de proximité peuvent directement contribuer à la réalisation de l'ODD n° 3, sur la bonne santé et le bien-être, et de ses cibles en fournissant des soins de santé préventifs et curatifs au sein des communautés et en allégeant le fardeau de la maladie. Ils jouent également un rôle capital dans la concrétisation d'autres ODD, à savoir les objectifs n°s 2, 4, 5, 6, 8 et 10.

Dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, il est demandé aux États Membres d'allouer des ressources humaines et financières adéquates et de créer

des synergies avec d'autres priorités de développement afin d'appuyer le renforcement des soins de santé primaires de proximité et d'explorer des approches novatrices dans leurs pays respectifs. Par ailleurs, les institutions financières internationales, les banques de développement multilatérales et régionales et les donateurs sont invités à fournir des ressources appropriées, en particulier pour les pays en développement, afin de renforcer les services de santé de proximité en vue de la pleine mise en œuvre des objectifs de développement durable.

L'adoption du projet de résolution d'aujourd'hui, sur les soins de santé primaires de proximité, marquerait un tournant dans les efforts mondiaux en faveur de la couverture sanitaire universelle. La concrétisation de l'accès universel à la santé est un défi mondial qui demande une solidarité planétaire et un effort collectif.

Pour terminer, j'appelle l'Assemblée à adopter le projet de résolution A/77/L.69 avec un mandat fort, qui pourrait servir de plan de marche pour renforcer les soins de santé primaires et faire progresser la couverture sanitaire universelle à l'échelle mondiale. En travaillant ensemble, nous pouvons faire en sorte que toutes les personnes et toutes les communautés aient accès à des services de santé de qualité qui répondent à leurs besoins et soient adaptés à leurs priorités.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.69.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.69, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Fidji, Gambie, Honduras, Indonésie, Jamaïque, Japon, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Malawi, Maldives, Mozambique, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Togo, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.69, intitulé « Soins de santé primaires de proximité : une approche participative et inclusive de la couverture sanitaire universelle ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/77/L.69 ?

Le projet de résolution A/77/L.69 est adopté (résolution 77/287).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentantes et représentants au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Elshandawily (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation de la République arabe d'Égypte félicite la délégation de la République populaire du Bangladesh pour l'adoption de la résolution 77/287, et la remercie d'avoir facilité les consultations.

Nous pensons que la résolution reflète l'expérience de développement réussie du Bangladesh dans le contexte de la recherche d'amélioration de certains aspects des soins de santé. Nous considérons que cette résolution encourage tous les États Membres à continuer d'élaborer leurs programmes nationaux visant à mettre en place une couverture sanitaire universelle et à réaliser l'objectif de développement durable n° 3. L'adoption de la résolution montre qu'il est toujours plus nécessaire d'accroître les éléments de l'aide fournie aux pays en développement afin de faire progresser leurs efforts pour améliorer l'efficacité des systèmes de santé conformément à leurs priorités et au principe de l'appropriation nationale. Ma délégation se réjouit à la perspective de continuer à appuyer ces efforts durant les prochaines consultations gouvernementales sur la déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle, dont l'adoption est prévue en septembre prochain.

La délégation égyptienne voudrait expliquer sa position sur le seizième alinéa de la résolution, qui a été proposé par certaines délégations durant les consultations, bien qu'un grand nombre d'autres délégations aient clairement indiqué qu'il n'était pas approprié d'inclure cet alinéa dans une résolution qui concerne principalement une expérience de développement national, car le texte de l'alinéa ne concerne pas le développement des systèmes de santé ni la fourniture de soins de santé de manière générale.

L'Égypte est déterminée à garantir le plus haut niveau de soins de santé pour tous et à poursuivre ses efforts pour améliorer l'efficacité des systèmes de santé de notre pays, conformément à la Vision 2030 de l'Égypte et à l'initiative présidentielle « 100 millions de vies en bonne santé ». Nous pensons qu'il n'était pas approprié

de limiter le seizième alinéa à un seul aspect des soins de santé, d'autant plus que la résolution a été examinée au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement ». En conséquence, la délégation égyptienne souligne que notre interprétation du libellé du seizième alinéa est fondée sur le programme de travail de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a eu lieu au Caire en 1994, et qu'elle est conforme à ce qui est prévu dans les lois et la législation nationales de l'Égypte et compatible avec les valeurs religieuses et culturelles de notre société.

M. Aref (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer notre gratitude à la délégation bangladaise pour le travail acharné qu'elle a abattu et les efforts louables qu'elle a déployés dans le cadre du processus de négociation qui a conduit à l'adoption de la résolution 77/287. Nous apprécions vivement son dévouement, ainsi que ses efforts pour souligner l'importance de la couverture sanitaire universelle.

Conformément aux principes pertinents de la Constitution de la République islamique d'Iran et à la suite de la mise en œuvre de programmes nationaux, des progrès remarquables ont été accomplis s'agissant d'améliorer l'accès de notre population aux soins médicaux et à la couverture sanitaire. Nous poursuivons nos efforts pour renforcer les mesures relatives à la couverture sanitaire universelle dans le but d'améliorer la santé et le bien-être des personnes.

Malgré les mesures dynamiques que nous avons prises au niveau national concernant la couverture sanitaire universelle et les politiques sanitaires, la promulgation et l'application de mesures coercitives unilatérales contre mon pays continuent d'entraver nos efforts dans ce domaine. Ces actes répréhensibles, qui constituent une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, entravent la pleine réalisation du développement économique et social de la population et compromettent l'exercice des droits humains, y compris le droit à la santé, ainsi que le bien-être des personnes et leur accès aux médicaments. Il va sans dire que les mesures coercitives unilatérales portent également atteinte à l'allocation des ressources et compromettent la capacité des États de mettre en œuvre des programmes et des engagements dans le domaine de la santé. À la lumière de ce qui précède, nous soulignons que les États doivent s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures coercitives

unilatérales, afin de garantir à tous le droit de jouir pleinement du meilleur état de santé possible.

Conformément à la résolution 77/287, nous tenons à rappeler que la réalisation des objectifs de la résolution, y compris le financement de la santé, exige une solidarité mondiale et un effort collectif, en s'attaquant aux obstacles auxquels les pays en développement se heurtent dans ce domaine et en promouvant une véritable coopération internationale entre les États Membres. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de prendre des mesures concrètes au niveau international pour garantir une coopération renforcée entre les États Membres, notamment une assistance financière et technique, sur demande, et en fonction des besoins et des priorités des États requérants.

La République islamique d'Iran souligne que les dispositions de la résolution et sa mise en œuvre sont sujettes à nos lois, réglementations et priorités nationales, ainsi qu'à nos spécificités et contextes culturels, religieux et sociaux.

M^{me} Morris Garrido (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala est déterminé à fournir des soins de santé primaires de proximité dans le cadre d'une approche participative et inclusive de la couverture sanitaire universelle. Toutefois, le Guatemala se dissocie du seizième alinéa de la résolution 77/287, compte tenu du fait que son libellé va à l'encontre de notre législation nationale et de notre politique publique en matière de protection de la vie et d'institutionnalisation de la famille.

Le Guatemala promet, défend et protège les droits fondamentaux de toutes les personnes, sans discrimination, dans le cadre du contrôle de conventionalité. Par conséquent, mon pays émet des réserves quant à l'application de termes, de conditions et de dispositions qui sont explicitement ou implicitement contraires à la Constitution politique de la République du Guatemala et à son ordre juridique interne, y compris, mais sans s'y limiter, les questions liées aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Nous nous réservons également le droit d'interpréter à notre façon le terme « droits en matière de procréation » qui, pour l'État du Guatemala, n'inclut pas l'avortement.

Il n'existe pas de consensus international sur l'interprétation des droits en matière de procréation, et la législation nationale du Guatemala ne porte que sur les politiques de santé sexuelle et reproductive, et non sur les droits en matière de procréation, qui pourraient être interprétés comme le droit à l'avortement ou aux pratiques

d'avortement, ce qui contrevient à la législation nationale de mon pays.

M. Gueye (Sénégal) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier la délégation bangladaise pour l'excellent travail de facilitation lors des négociations de cette importante résolution, la résolution 77/287, portant sur les soins de santé primaires de proximité : une approche participative et inclusive de la couverture sanitaire universelle.

Ce document est adopté à un moment crucial, alors que le monde vient à peine de tourner la page de l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), mais continue de faire face aux nombreuses séquelles qui ont laissé des marques indélébiles à nos systèmes sanitaires, dévoilant ainsi leur fragilité et leurs limites face à l'impératif d'une sécurité sanitaire universelle.

Sans nul doute, le texte que nous venons d'adopter, en plus d'être une pertinente contribution aux différentes déclarations politiques des États Membres lors des réunions de haut niveau sur les questions de santé et de développement, servira de base pour une réponse éloquentes afin de lutter contre les inégalités qui existent en matière de santé, aussi bien à l'intérieur des pays que d'un pays à un autre. Il servira également de moyen pour un engagement politique vers l'adoption de plans d'action et le développement de stratégies multilatérales fructueuses, notamment en ce qui concerne les facteurs socioéconomiques et environnementaux. C'est pour ces raisons ambitieuses de faire face efficacement aux challenges sanitaires communs que ma délégation s'est associée au processus et se félicite du consensus qui a sanctionné son adoption.

Cependant, le Sénégal ne s'est pas porté coauteur du texte eu égard à l'inclusion, au seizième alinéa du préambule, de considérations très ambiguës contraires à ses positions habituelles, notamment le terme de « droits sexuels », dont ma délégation voudrait se démarquer. Nous nous garderons le droit d'interpréter ce paragraphe selon les lois et les valeurs culturelles et religieuses de mon pays.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous félicitons le Bangladesh d'avoir facilité le processus de négociation. La Russie s'est associée au consensus sur la résolution 77/287.

Cela dit, le seizième alinéa du préambule conserve une référence au document final de la conférence d'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cela

pose un problème à notre délégation. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 65/234, les accords conclus dans le cadre de ce programme ne peuvent faire l'objet de nouvelles négociations. Nous partageons également le point de vue de l'Iran sur les conséquences négatives des mesures unilatérales. Dans l'ensemble, nous nous félicitons de l'initiative utile que constitue cette résolution.

Les soins de santé primaires impliquent une prise en charge globale de la santé humaine tout au long de la vie des personnes. Ces soins vont du renforcement de la santé et de la prévention des maladies au traitement, à la réadaptation et aux soins palliatifs. Comme l'indique la résolution, le concept de soins de santé primaires a été fortement influencé par le développement des systèmes de soins de santé dans les pays socialistes.

La résolution adoptée aujourd'hui donnera également un élan aux efforts déployés par la Russie au niveau national. Depuis 2019, nous mettons en œuvre les mesures prévues par un projet fédéral de développement de notre système de soins de santé primaires, qui vise à améliorer l'accessibilité des soins de santé primaires pour les habitants des régions éloignées et peu peuplées, à étendre les services de transport aérien médicalisé, à mettre en place un système de protection des droits des patients, à améliorer l'accès des citoyens aux polycliniques et aux services de polyclinique et à mettre en place des normes et des règles permettant d'élaborer un nouveau modèle d'organisation de la fourniture des soins de santé. Nous améliorons la couverture des contrôles préventifs et autres examens médicaux.

À la fin de 2022, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet fédéral, 6,5 millions de visites ont été effectuées par des patients dans des centres de soins médicaux, des centres de soins médicaux et obstétriques et des cliniques accueillant des patients ambulatoires venant d'être créés ou modernisés. Des équipes médicales mobiles ont effectué 300 000 visites, desservant quelque 9 millions de personnes. L'adoption de cette résolution aura un effet positif sur la garantie d'une couverture sanitaire complète et contribuera également à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment ceux liés à la santé, à l'élimination de la pauvreté et de la faim, à l'accès à l'eau et à l'assainissement, à l'emploi et à la croissance économique.

M^{me} Pichardo Urbina (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Bangladesh d'avoir présenté cette résolution visant à promouvoir et à garantir l'accès à la couverture sanitaire universelle, un droit que

notre gouvernement reconnaît et accorde à l'ensemble de la population nicaraguayenne.

En ce qui concerne les paragraphes qui font référence à l'accès universel aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, nous rappelons que ces concepts et interprétations sont régis par la législation interne de chaque pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de vote après le vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 22 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 69 de l'ordre du jour (suite)

d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Projet de résolution (A/77/L.66)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va reprendre l'examen du point 69 d) de l'ordre du jour, « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl » et se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/77/L.66.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/77/L.66.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/77/L.66, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre,

Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande et Türkiye.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/77/L.66, intitulé « Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/77/L.66 ?

Le projet de résolution A/77/L.66 est adopté (résolution 77/288).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai été chargé de faire les observations suivantes au nom du Président de l'Assemblée générale.

« Cette résolution, déposée par le Bélarus dans le passé et par l'Ukraine à la présente séance, aborde des questions importantes en matière de sûreté nucléaire et nous rappelle la catastrophe environnementale et humaine qui est susceptible de se produire lorsque des réacteurs nucléaires ne sont pas sûrs. La gestion de ces catastrophes et de leurs conséquences nécessite une coopération et un dialogue au niveau régional. Je me félicite du large appui apporté à la résolution et du fait qu'elle compte des coauteurs interrégionaux. J'invite les États Membres à continuer à travailler ensemble sur les questions liées à la sûreté nucléaire et aux affaires humanitaires. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 69 d) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 50.